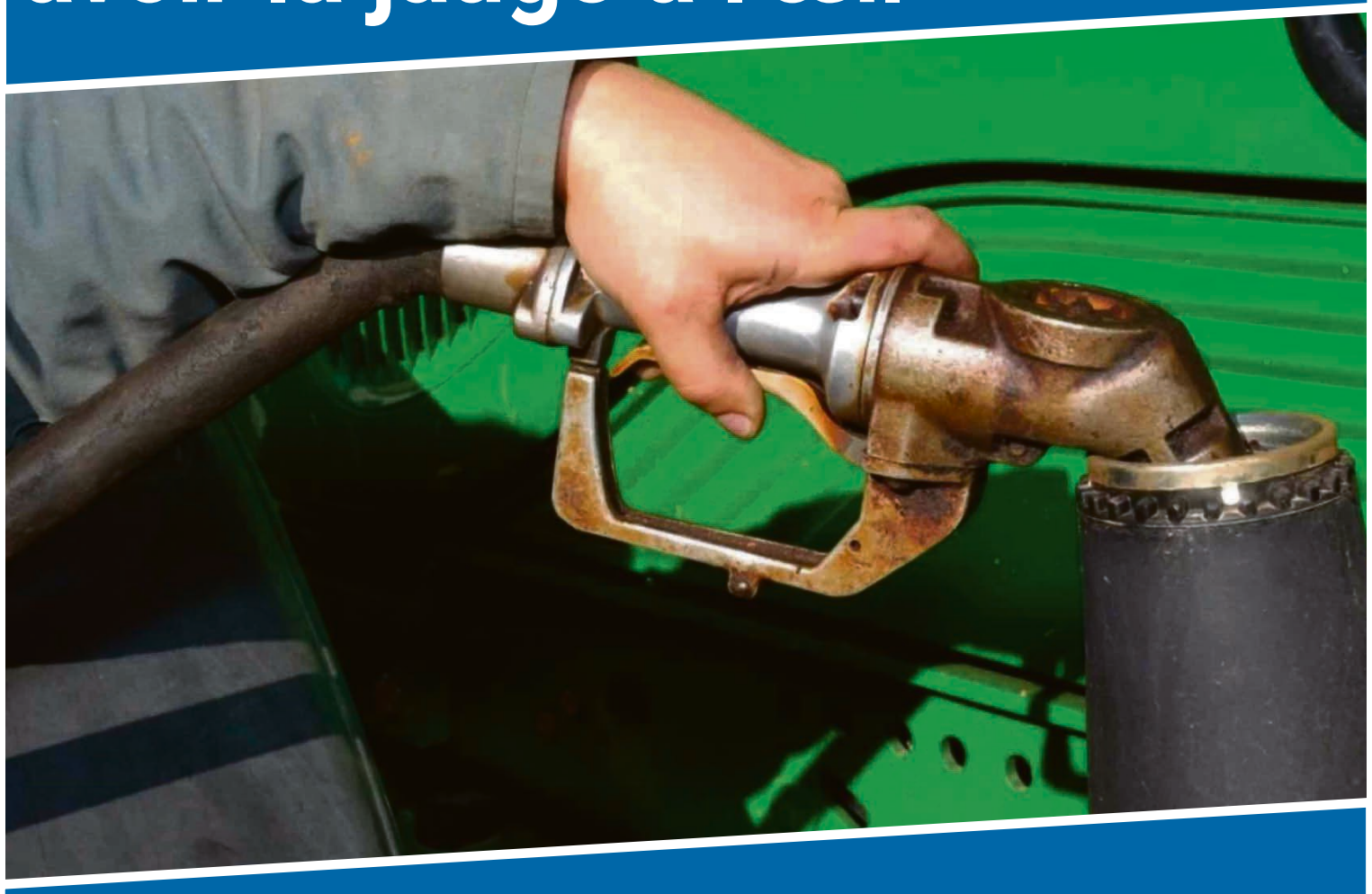
VENDREDI 22 MAI 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1886
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

AGRICULTEURS
FACTURATION ÉLECTRONIQUE :
MOINS D'ADMINISTRATIF, PLUS D'EFFICACITÉ !
Gagnez du temps avec Kolecto, en centralisant toute la gestion de votre exploitation dans un outil simple et sécurisé.
Kolecto.
Kolecto, filiale du Groupe Crédit Agricole. Société par actions simplifiée au capital de 30 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 844 589 226- Siège social : 50, rue la Boétie, 75008 Paris.
02/2026 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne, Société coopérative à capital variable, ayant les statuts d'établissement de crédit, de Société de courtage d'assurances et de prestataire de services d'investissement, agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont le siège social est à Troyes (10000) – 269 rue du Faubourg Croncels, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro SIREN 775 718 216 et à l'ORIAS sous le numéro 07 019 188, Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI.

Carburants : plus que jamais, avoir la jauge à l'œil



Dans le contexte énergétique actuel, les exploitants agricoles doivent plus que jamais faire preuve de vigilance quant au coût des carburants. Nous sommes allés voir un représentant de la Fédération régionale des Cuma pour tenter de trouver quelques astuces permettant de mieux maîtriser ses consommations. De son côté, l'État a mis en place un système d'aide concernant le GNR, dont nous détaillons la mise en œuvre.

Page 13



P.04
ACTUALITÉS *Département*

Fête du lait // Cinq concours et dix championnes à Fromenteau (21)



P.12
PRODUCTIONS *Diversification*

Pivoines // Claire Estivalet s'est lancée dans une aventure florale

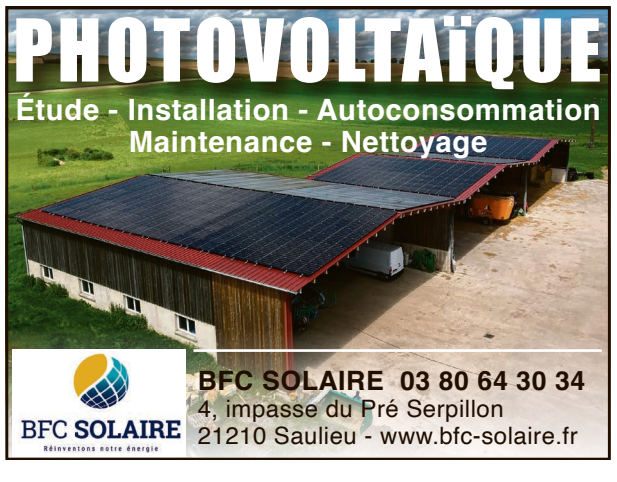


Léa Rochon / Apasec

P.24
MAGAZINE *Oxygène*

Innovation // Des cochons néo-zélandais pour désherber la vigne





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FÊTE DU LAIT : CINQ CONCOURS, DIX CHAMPIONNES

.05 FÊTE DE L'AGRICULTURE : ILS ÉTAIENT TROP FORTS

.06 SERVICE DE REMPLACEMENT : UN NOUVEAU REGARD

.07 PLAINE DIJONNAISE : COUCOU, ON EST LÀ

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 SERVICES DE REMPLACEMENT : SOIGNER L'ACCUEIL DES AGENTS DE REMPLACEMENT

.09 ENVIRONNEMENT : ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE DANS LES TRANSITIONS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 BOVINS CROISSANCE : CONTENT DE LA CONTENTION

PRODUCTIONS // CULTURES

.11 CONGRÈS DE L'AGPB : LE TRAIN DE LA PAC, C'EST MAINTENANT

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.12 HORTICULTURES : C'EST JOLI, LES PIVOINES

SERVICES

.13 ÉQUIPEMENTS

.14 ÉQUIPEMENTS

.15 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.16 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.18 PETITES ANNONCES

.20 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.23 AGRI'RUN : ON COMPTE SUR VOUS

.24 VIGNOBLE INNOVANT : DES COCHONS NÉO-ZÉLANDAIS POUR DÉSHERBER LA VIGNE



// LE DESSIN

// EN BREF

Relations commerciales Le gouvernement veut retoquer le prix plancher et assouplir la pluriannualité

En vue de l'examen du projet de loi d'urgence agricole en séance publique, à partir du 19 mai, le gouvernement a déposé un amendement visant à supprimer le principe d'un prix plancher tel qu'adopté par les députés de la commission des affaires économiques. Cette disposition, qui impose que le prix aux agriculteurs *« ne doit pas être inférieur aux coûts de production retenus »*, avait été adoptée lors d'une séance marquée par un absentéisme important des députés, dénoncé par la FNSEA. Le gouvernement argue qu'une telle mesure est *« manifestement contraire à la réglementation européenne, et en particulier au règlement OCM »*. Dans un autre amendement, le gouvernement propose d'assouplir le principe d'une durée minimale de trois ans pour les contrats proposés aux agriculteurs et aux organisations de productions, prévoyant des dérogations aux filières qui en auraient exprimé le souhait. Le gouvernement cite les exemples de la filière viande bovine, *« pour qui cette durée minimale dissuade tant certains acheteurs que des exploitants à avoir recours à une contractualisation jugée trop contraignante et se heurtant à des habitudes de commercialisation parfois basée sur la recherche de la meilleure opportunité sur le marché »*. Mais aussi des fruits et légumes, où *« cette rigidité temporelle s'est heurtée aux réalités agronomiques et économiques de la filière »*.

Céréales La Commission européenne revoit à la baisse ses prévisions de rendements

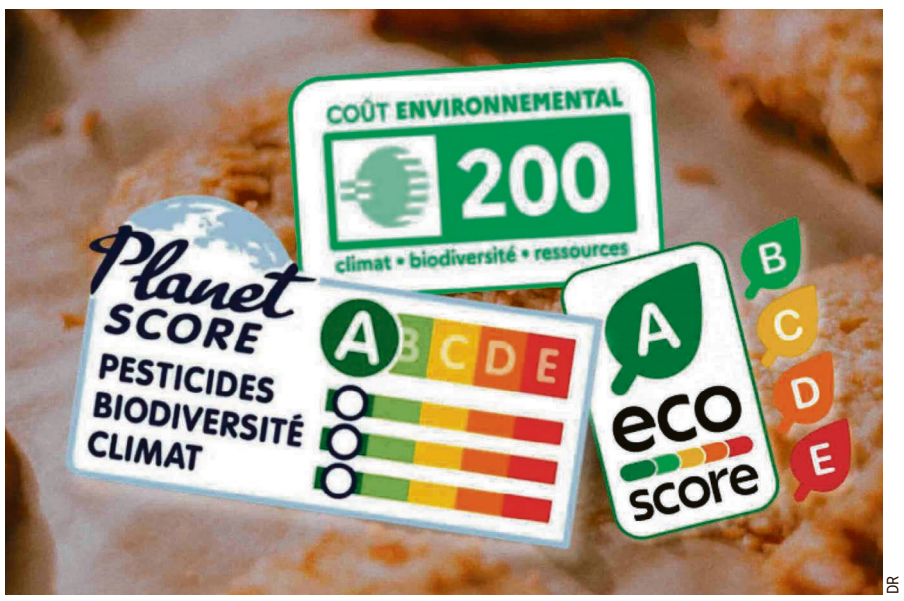
Dans son bulletin mensuel publié le 18 mai, l'observatoire des cultures européennes Mars (Commission européenne) a abaissé ses prévisions de rendements de cultures de céréales et d'oléagineux pour la récolte 2026 dans les pays de l'UE. Le stress hydrique constaté en avril constitue la principale justification à ces prévisions baissières. Néanmoins, l'organisme public indique que les plantes se développent globalement dans de bonnes conditions sur le continent. De manière assez nette, les projections sont égales ou dépassent les moyennes quinquennales, argue-t-il. De plus, la météo récente et à venir, *« plus fraîche et plus humide »*, pourrait *« reconstituer l'humidité du sol et améliorer le développement des cultures »*. Plus en détail, la prévision moyenne pour la récolte 2026 de blé tendre passe de 6,05 t/ha à 6,01 t/ha entre avril et mai. En orges (d'hiver et de printemps), elle passe de 5,15 t/ha à 5,06 t/ha. En maïs, la productivité moyenne prévisionnelle s'élève pour le moment à 7,30 t/ha, contre 7,33 t/ha précédemment. En colza, la projection passe de 3,25 t/ha à 3,19 t/ha.

Restauration 50 chefs étoilés signent une tribune pour une agriculture moins intensive

Une cinquantaine de chefs étoilés mettent en garde contre une agriculture tournée vers la productivité et appellent au contraire à basculer vers un modèle agricole moins intensif et plus durable, dans une tribune le 17 mai au journal *Le Monde*. *« Ne nous trompons pas de combat : la compétitivité seule est un mirage ; la santé et la souveraineté, elles, sont des questions de survie »*, écrivent les signataires, parmi lesquels figurent Mauro Colagreco, Philippe Etchebest ou Emmanuel Pilon. Ils mettent en garde contre les déclarations de la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, qui avait invité à s'interroger sur *« la taille critique »* des exploitations en France lors du dernier SIA. *« Pour les défenseurs du sol et de ses produits que nous sommes, c'est se tromper autant sur les causes que sur les solutions »*, estiment les signataires, dont le président de l'Umih, principal syndicat patronal de l'hôtellerie-restauration, Thierry Marx. Avec la présidentielle en ligne de mire, ils réclament deux mesures : la création d'un *« fonds foncier national »* abondé par l'épargne citoyenne, qui permettrait d'aider les jeunes agriculteurs ou ceux qui connaissent des difficultés ; une réduction d'impôt *« fléchée vers des outils qui créent de la valeur à la ferme »*.

// EN IMAGE

Affichage environnemental Interbev interpelle le Premier ministre



DR

Le président de l'Interprofession bétail et viandes (Interbev) Jean-François Guihard a adressé le 13 mai une lettre ouverte à Sébastien Lecornu pour dénoncer une méthodologie d'affichage environnemental jugée pénalisante pour l'élevage herbager français. Bien que l'outil intègre désormais certaines externalités positives, l'interprofession déplore que leur poids soit plafonné arbitrairement à 30 % du score final. *« L'agriculture ne peut être évaluée comme une production industrielle »*, martèle l'interprofession. Elle estime que ce calcul mène à des résultats jugés aberrants : un bœuf français élevé à l'herbe, préservant la biodiversité et stockant le carbone, se retrouve moins bien noté qu'un poulet importé issu de systèmes industriels liés à la déforestation. Interbev souligne que cette approche fragilise les modèles les plus engagés dans la transition agroécologique et entre en contradiction directe avec les objectifs nationaux de souveraineté alimentaire. L'interprofession réclame une meilleure reconnaissance de la contribution des systèmes extensifs (fertilité des sols, entretien des paysages) afin que l'affichage reflète la réalité des territoires. Sans cet ajustement, Jean-François Guihard estime que la crédibilité de l'outil pour guider le consommateur vers des choix durables est compromise.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// VITICULTURE

Le vin, un secteur mondial en pleine mutation

Selon le dernier rapport de l'Organisation internationale du vin (OIV) dont le siège est à Dijon, la filière vitivinicole mondiale a poursuivi l'an dernier sa phase d'ajustement. C'est le cas aussi en France.



Stock KVDB50

En 2025, selon l'OIV, le vignoble mondial s'est contracté de 0,8 %. Il couvre 7 millions d'hectares.

La phase d'ajustement du vignoble mondial constatée dans le dernier rapport de l'Organisation internationale du vin (OIV) dont le siège est à Dijon[1] trouve une partie de son origine dans trois contraintes : variabilité climatique, érosion de la demande et incertitudes commerciales. Pour la sixième année consécutive, le vignoble mondial s'est contracté de 0,8 %, s'établissant à 7 millions d'hectares. Ce recul est particulièrement marqué pour les cépages de cuve, reflétant une volonté de restructuration dans les deux hémisphères. L'Espagne demeure le premier vignoble mondial (919 000 ha) malgré une baisse de 1,3 %, tandis que l'Union Européenne concentre encore 45 % de la superficie totale. Côté production, le volume mondial est estimé à 227 Mhl, soit une hausse marginale de 0,6 % par rapport au plancher historique de 2024. C'est la troisième année consécutive de faible récolte, se situant à -9,4 % en dessous de la moyenne quinquennale. Ce déficit s'explique par des épisodes de gel précoce, des pluies excessives et des sécheresses prolongées ayant affecté la productivité dans les deux hémisphères. L'Italie, leader mondial en volume (44,4 Mhl), affiche une stabilité relative (+ 0,7 %) grâce à des conditions printanières clémentes, bien que son niveau reste inférieur à la moyenne historique. À l'inverse, l'hémisphère sud connaît une légère reprise (+ 7,7 %), portée par les rebonds significatifs du Brésil, de l'Afrique du Sud et de la Nouvelle-Zélande.

La France en phase d'ajustement

En 2025, la France voit son vignoble se réduire pour la troisième année consécutive, s'établissant à 740 000 ha (-4,4 %), sous l'effet des campagnes d'arrachage. La production a été durement impactée par les aléas climatiques (floraison perturbée, canicule et sécheresse en août), limitant la récolte à 36,1 Mhl, soit -16 % de moins que la moyenne quinquennale. Sur le plan de la consommation, la tendance est également au repli avec 22,0 Mhl (-3,2 %), confirmant un déclin structurel de long terme. Malgré ces défis, la France conserve son rang de leader mondial en valeur pour les exportations avec 11,2 milliards d'euros, même si les volumes expédiés ont baissé de -2,3 % en 2025, touchés par le recul des expéditions vers les USA, l'Allemagne et la Chine.

Consommation sous pression

Le défi majeur du secteur réside toutefois dans la demande. La consommation mondiale est tombée à 208 Mhl en 2025, marquant un recul de 2,7 % sur un an et une chute de 14 % depuis 2018. Ce phénomène résulte de l'évolution structurelle des habitudes sociales, des changements démographiques et d'un contexte économique affectant le pouvoir d'achat. Neuf des dix principaux marchés mondiaux ont enregistré des volumes en baisse. Les États-Unis, bien que premier marché mondial (31,9 Mhl), voient leur consommation fléchir de 4,3 %, pénalisée par une sensibilité accrue aux prix et une diversification des préférences de boissons. La Chine poursuit également son déclin affichant -13 %. Le commerce international subit également ce refroidissement. Les exportations mondiales ont chuté de 4,7 % en volume (94,8 Mhl) et de 6,7 % en valeur (33,8 milliards d'euros). Outre la demande atone, l'application des droits de douane (notamment aux USA) et l'inflation ont pesé sur les échanges. Toujours selon les chiffres de l'OIV, le prix moyen à l'exportation reste toutefois élevé à 3,56 euros/l, le troisième niveau le plus haut jamais enregistré. Les vins embouteillés représentent encore 66 % de la valeur totale, malgré une baisse de 8,9 %. Malgré ce repli global, l'internationalisation demeure forte : près d'une bouteille sur deux est consommée en dehors de son pays d'origine.

Christophe Soulard

(1) disponible (en anglais) sur le site de l'OIV : www.oiv.int

Retisser le lien avec les moins de 35 ans // CONSOMMATION

« Comment parler du vin aux moins de 35 ans ? » C'était le thème d'une table ronde organisée récemment sur un salon viticole.

La consommation d'alcool diminue en France depuis les années soixante. Le vin est le plus touché, avec une baisse structurelle de 7 %, plus marquée encore pour les vins rouges. *« Il y a une tendance à la modération, la moitié des consommateurs, toutes générations confondues, déclarent vouloir réduire leur consommation d'alcool »*, rappelle Cécile Terrien, responsable de la communication sociétale chez Vin & Société. Mais au-delà des chiffres, c'est la transmission qui s'est affaiblie. *« Le monde du vin est obsédé par la jeunesse, mais ne s'y intéresse pas vraiment »*, pointe Cassandra Bardu, conseillère média. Autrefois transmis dans le cadre familial, le vin ne bénéficie plus de ce passage de relais. *« Loin des yeux, loin du cœur »*, formule-t-elle. Pour beaucoup de jeunes, il devient un produit dont ils ne maîtrisent pas les codes. Aujourd'hui, l'influence vient davantage du cercle amical que des parents.

L'étiquette, première promesse

L'étiquette d'une bouteille renferme au minimum dix niveaux d'information. Pour Cassandra Bardu, *« il faut aller vers des étiquettes plus épurées »*. Le discours technique, longtemps centré sur le terroir, ne suffit plus. *« Pendant longtemps, nous avons cru que parler du terroir était suffisant, mais beaucoup de clients n'en maîtrisent pas les termes »*, témoigne une viticultrice bordelaise. Elle adapte désormais son discours selon son interlocuteur, plus technique avec les amateurs avertis et plus accessible avec les jeunes. Elle remarque que, quel que soit l'âge, les clients apprécient le lien humain, les nouveautés du domaine et les projets en cours. Chez les moins de 35 ans, les comportements varient selon le genre. Les jeunes hommes subissent encore le poids d'un héritage culturel qui les pousse vers le vin rouge et suppose une certaine expertise. À l'inverse, chez les jeunes femmes, le vin relève davantage du plaisir. *« Les deux tiers des moins de 34 ans consommant du vin sont des femmes »*, souligne Cécile Terrien. Sur le terrain, la viticultrice observe que les visites au domaine sont souvent entreprises par des femmes. Plus les visiteurs sont jeunes, plus elle élargit la présentation de ses productions afin de susciter la curiosité.

Décloisonner les usages

De son côté, Cassandra Bardu interroge sur le fait que la bière a gagné autant de terrain. *« Il faut décloisonner le vin et le faire entrer dans des univers populaires tel que les matchs de foot, de rugby, dans les festivals »*, soutient-elle. Le contenu même de la bouteille peut être remis en question avec du vin à la tireuse, en canette pour une consommation plus nomade. *« Les jeunes sont assez conformistes sur le contenant »*, nuance toutefois Cécile Terrien. Quelle que soit la stratégie de communication, la première question que doit se poser le vigneron est : à qui je m'adresse ? Facebook est un site qui touche majoritairement les plus de 35 ans. Pour Cassandra Bardu, il ne doit pas pour autant être négligé. Pour construire l'image du domaine, il faut s'orienter sur Instagram. *« Poster une simple bouteille n'est plus suffisant, il faut parler du domaine »*, souligne celle qui recommande de publier au moins une fois par semaine ou via des stories. La biographie du compte doit être soignée, notamment en y inscrivant un élément de différenciation du domaine. La viticultrice confirme l'impact des réseaux sociaux sur la fréquentation. *« Beaucoup de visiteurs se rendent au domaine parce qu'ils l'ont connu sur Instagram »*, confie-t-elle. Côté newsletter, Cassandra Bardu préconise deux envois distincts : un pour les professionnels et un autre pour les particuliers, avec idéalement un envoi mensuel. *« L'idée reste la même, il s'agit de créer du lien »*, explique-t-elle. *« La seule limite des vignerons c'est la loi Évin. Pour le reste, il faut se détacher des codes »*, conclut Cassandra Bardu. Si pendant longtemps le monde du vin ne s'est pas intéressé au moins de 35 ans, c'est tout le contraire aujourd'hui. Le défi n'est plus seulement de vendre du vin, mais bien de recréer une culture partagée.

Léa Lucas



Les deux tiers des moins de 35 ans consommant du vin sont des femmes.

// FÊTE DU LAIT

Cinq concours, dix championnes

Quatre-vingt-cinq animaux étaient en lice le week-end dernier à Fromenteau. Voici les résultats dans les quatre principales races laitières du département, à savoir la Brune, la Simmental française, la Montbéliarde et la Prim'Holstein. Sans oublier le concours des jeunes meneurs !



Les éleveurs de Simmental réunis sur le podium avec les championnes jeune et adulte.



Le concours des jeunes meneurs a réuni une trentaine de participants. Elsa Harnet (Villotte-sur-Ource), ici à gauche, a remporté la catégorie des expérimentés. Alice Lepas (Savoisy) termine première de la catégorie *« initiation »*.

La fête du lait, dans le canton de Saint-Seine-l'Abbaye, se déroule tous les quatre ans. Pour cette édition 2026, l'évènement était couplé à la fête départementale de l'agriculture. Le public était donc d'autant plus nombreux à admirer les plus beaux bovins laitiers de la Côte-d'Or ! Comme à chaque fois dans nos colonnes, nous retiendrons les prix les plus prestigieux. En Brune, l'une des quatre génisses présentées par le Gaec Changarnier a remporté la mise, elle répond au nom d'Annick. Australia, sa réserve, appartient à la SCEA des 4 Chênes (Villotte-sur-Ource). En Simmental française, Navette, du Gaec Magnière (Chazeuil), a décroché le championnat adulte. Toutebelle, de l'EARL du Meix de Chêne (Argilly), en a fait tout autant chez les jeunes.

Chez les Prim'Holstein, c'est Naine, une vache de 9 ans en 7e lactation venant du Gaec de la Goule qui a été sacrée chez les adultes. *« C'était la plus petite du concours. Nous l'avions appelée ainsi car elle avait déjà un petit gabarit à la naissance »*, présente Florian Lamarche, l'un des associés de cette exploitation basée à Turcey. Malgré sa petite taille, Naine a tout d'une grande et fait preuve d'une très belle longévité avec ses 70 000 kg de lait au compteur.



La championne adulte Prim'Holstein s'appelle Naine et vient du Gaec de la Goule, de Turcey.



La championne Brune se nomme Annick et appartient au Gaec Changarnier de Montmoyen. Australia (SCEA des 4 Chênes, Villotte-sur-Ource) termine réserve de ce concours réservé aux génisses.



Le championnat adulte Montbéliarde, remporté par Jade, du Gaec Tournier à Ruffey-lès-Beaune.

Petite mais *« costaud »*

L'animal remporte le prix de la meilleure mamelle par la même occasion. *« Sa première sortie, c'était aux journées laitières de Pouilly-en-Auxois, elle avait déjà remporté ces deux mêmes prix »*, précise Florian Lamarche.
La championne jeune de cette même race se nomme Tabelle et vient de l'EARL du Chanoy. L'animal repart à Saint-Seine-sur-Vingeanne avec un autre prix : celui de la meilleure mamelle jeune.
En Montbéliarde, le championnat adulte a été décroché par un autre animal très productif : Jade, issue du Gaec Tournier de Ruffey-lès-Beaune.

Bientôt une statuette ?

Cette vache de 12 ans, en 10e lactation, a également remporté le prix de la meilleure laitière. *« Elle était elle aussi à Pouilly il y a deux ans, avec ce même prix de la meilleure laitière. Jade approche aujourd'hui les 90 000 kg de lait. Un onzième veau pourrait lui permettre d'atteindre les 100 000 kg pour être décorée d'une statuette »*, informe Jérôme Tournier. Le championnat jeune, dans ce même concours des Montbéliardes, a été remporté par Taiwan, de Chantal Jacquet (Riel-les-Eaux). En plus du concours des jeunes meneurs (voir les lauréats en photo), une autre épreuve pour le moins originale était proposée. Une génisse Simmental était à gagner ! Pas moins de 500 tickets à 5 euros ont été vendus et la chance a souri au Gaec Comme la laitière (Athie), qui exposait lui aussi des animaux dans les concours Montbéliard et Holstein. Les organisateurs donnent désormais rendez-vous pour *« Lait'Grands Crus »* les 9,10 et 11 avril 2027 à Beaune, pour un *« méga »* évènement laitier !

AG

Et maintenant, Châtillon

Mickaël Clerget, président du syndicat de la Brune, donne rendez-vous les 6 et 7 juin pour le concours interrégional de Châtillon-sur-Seine. L'éleveur côte-d'orien annonce l'inscription de 30 exposants et 140 animaux : *« Nous allons essayer d'honorer au mieux nos 120 places en concours, record que nous avions battu l'an passé. Ce ne sera peut-être pas si évident car nos collègues du nord ne seront pas parmi nous cette année, cela représente tout de même 25 brunes en moins. Mais nous comptons sur tous les départements de l'Est dont le nôtre pour une nouvelle affluence record ! »*. Mickaël Clerget salue les nombreux sponsors de l'évènement : *« ils sont encore une quarantaine à nous suivre ! La mairie répond également présent comme à ses habitudes. Ces engagements sont très appréciés dans nos rangs »*. Concernant le programme, rien de plus classique : le membre de l'organisation informe la tenue des concours génisses le samedi matin et ceux des vaches l'après-midi, avant le début de la vente aux enchères. Le juge de cette édition est un *« local »* en la personne de Sébastien Petitjean, de Pothières : *« nous avions à cœur que Sébastien juge notre concours, il a tellement donné pour celui-ci ! Il avait encore des animaux l'an passé parmi nous. Sébastien n'a plus de brunes aujourd'hui mais sa participation était on ne peut plus logique, d'autant qu'il faisait partie de la commission des juges nationaux. Il connaît forcément tout le monde, ce ne sera pas très facile pour lui… »*. Le dimanche sera réservé aux jeunes générations avec des épreuves de présentation en matinée. *« Il risque d'y avoir des surprises l'après-midi, comme chaque année. Je compte sur l'ami Thomas Gérouville pour nous préparer cela ! »*, ajoute Mickael Clerget.

// FÊTE DE L'AGRICULTURE

21

Ils étaient trop forts

Les JA de Châtillon-Laignes-Montigny se sont hissés aux deux premières places de l'animation phare de la fête départementale à Fromenteau.

Depuis 2023, qui dit fête départementale de l'agriculture dit regroupement et compétition de C15. Le rendez-vous de Fromenteau n'a pas dérogé à la règle le week-end dernier. De nombreuses courses étaient au programme dès le samedi après-midi, pour le plus grand plaisir des spectateurs. Les meilleurs pilotes avaient rendez-vous le dimanche à 17 heures pour la grande finale, histoire de *« s'expliquer »* une dernière fois et établir un classement. Favoris avec leur palmarès long comme le bras (victoires à Châtillon en 2023, Is-sur-Tille en 2024 et 2025 puis Hauteroche l'été dernier), Guy Roger et Anthony Guinot ont encore une fois fait course en tête et ce, dès le premier virage. Anthony Guinot, futur vainqueur, a vu son compère dans le rétro pendant toute la course, sans que celui-ci ne puisse le doubler. *« Il étant temps que ça se termine, le C15 allait bientôt lâcher ! J'ai rencontré pépins sur pépins ce week-end avec notamment des surchauffes. Je guettais une nouvelle fois la température… La barre stabilisatrice qui tient le berceau avant allait bientôt céder, c'était ferraille sur ferraille, mais ça a tenu ! »*, réagit le producteur céréalier de Verdonnet. Guy Roger, installé à Genay près de Semur-en-Auxois depuis le 1er janvier, n'a pas eu l'occasion de dépasser Anthony. *« Il n'était pas question de se toucher, il fallait faire les choses proprement, j'ai tenté mais ça n'a pas marché ! »*. Les deux pilotes de 28 et 32 ans remercient leurs mécaniciens Quentin Courtejaire et Dorian Verdot pour leur très bon boulot tout au long du week-end, et également les autres pilotes pour leur réactivité et leur aide matérielle : *« il règne un super état d'esprit dans ces épreuves, c'est remarquable, que tout le monde soit remercié. Nous avons passé deux super journées »*. Un peu, voire beaucoup de travail va désormais s'imposer pour remettre d'aplomb les deux C15 pour la course issoise des 30 et 31 mai.

27 bolides

Thomas Pitre, salarié sur la ferme familiale à Le Meix, était le directeur des courses. Ce jeune homme de 24 ans revient sur ce week-end de folie. *« Tout s'est très bien passé, le temps a été clément avec nous, tous les retours que nous avons sont positifs. Le show a été assuré ! En comptant toutes les qualifications et les trois finales, nous avons eu 23 courses en deux jours ! Vingt-sept C15 ont roulé, il y a six abandons. Un télescopique allait chercher les C15 en cas de gros problème. Il y a eu cinq tonneaux au total, mais tout le monde va bien, c'est bien sûr l'essentiel. Le circuit était très large, quinze mètres, pour éviter les accidents. Les règles de sécurité que nous avions mises en place ont également porté leurs fruits »*. Chaque course durait six minutes : *« dès que le premier passait devant nous, nous agitions le drapeau à damier et tous les autres s'arrêtaient. Le circuit que nous avions créé était assez roulant, c'était très intéressant pour les pilotes mais aussi pour le public. Merci à toutes les personnes qui se sont mobilisées, notamment les cinq commissaires qui était constamment sur le circuit »*. Thomas Pitre a désormais rendez-vous à la course d'Is-sur-Tille le week-end prochain, mais cette fois-ci au volant de son propre C15 !



Les pilotes Guy Roger et Anthony Guinot, entourés de Quentin Courtejaire et Dorian Verdot, leurs deux mécanos.

AG

Terres de Bourgogne était présent à la Fête de l'agriculture, et organisait une tombola sur son stand. Les gagnants sont Guy Buntz (Tarsul) et Dominique Darbois (Frolois). Ils remportent une veste aux couleurs du journal.



Anthony Guinot (C15 rouge) a fait course en tête devant Guy Roger (C15 vert).



Thomas Pitre, directeur des courses, souligne le bon déroulé de chaque épreuve.



Ça a chauffé « un peu » : nous annoncions, dans notre dernière édition, la participation du duo féminin composé d'Amandine Mestanier et Mathilde Pitre. Leur C15 n'a pas pu aller « au bout » à cause d'un problème électrique. L'utilisation d'un extincteur a même été nécessaire.

Du moiss'batt, aussi

Du moiss'batt cross était également au programme. Mathieu Chevalier, éleveur de vaches brunes à Mauvilly, était au volant de la *« Bibiche »*, l'une des deux machines appartenant aux JA d'Aignay-Baigneux : *« Nous avions donc deux moiss'batt mais aussi un C15 de notre canton. Eliott Perraudin, Théo Haubry et Damien Géliquot étaient également aux manettes ! Notre C15 a participé à la moyenne finale. La Bibiche a fait partie des quatre machines encore en vie et a participé à la finale, sans réel classement à la fin. C'était la convivialité avant tout ! »*.



Mathieu Chevalier a participé à la finale de moiss'batt cross.

Mille mercis !

Valentin Forey, agriculteur à Fromenteau et président de la fête, dresse un très bon bilan de ce rendez-vous : *« La chance a été de notre côté puisque nous avons évité la pluie, ce qui n'avait pas été le cas les jours précédents avec de véritables trombes d'eau lors de la préparation ! Il est difficile d'estimer le nombre de visiteurs, mais je pense que nous dépassons les 8 000 sur l'ensemble du week-end. Il n'y a pas eu de gros couacs dans l'organisation, tout s'est bien passé. La fête du lait organisée en marge de notre événement a été une attractivité supplémentaire. Tout le monde était content, aussi bien les OPA, les concessionnaires, que les exposants du marché.*
Merci à tous nos sponsors qui nous ont suivis et également à notre centaine de bénévoles qui n'ont jamais arrêté ! Désormais, deux jours de travail vont être nécessaires pour tout démonter et ranger. Après, il sera temps de se reposer un peu car les jambes sont lourdes, très lourdes : personnellement, j'ai regardé mon téléphone : j'ai marché 24 km le samedi et 18 le dimanche ».



Le président de la fête salue les partenaires et la centaine de bénévoles.

DÉPARTEMENTS

// SERVICE DE REMPLACEMENT

Un nouveau regard

Le 28 avril dernier, le Service de remplacement de l'Yonne a renouvelé son conseil d'administration à Auxerre. Après 11 ans de présidence, Angélique Roy laisse la place à Adrien Andruszkow, éleveur dans la commune de Blacy.



Adrien Andruszkow, éleveur laitier dans le sud du département est le nouveau visage du Service de Remplacement.

Originaire de Picardie, Adrien Andruszkow est arrivé dans l'Yonne en 2006, par hasard, pour réaliser des travaux pendant les moissons. Après avoir été formé au sein de deux MFR en Picardie, de la 4e au BTS, lui permettant de réaliser douze stages,des départements de la Seine-et-Marne jusqu'à la Somme, en passant par l'Aisne, le jeune picard a envie de nouveauté. Les travaux de moisson lui donnent envie de rester dans l'Yonne, et il intègre le Service de remplacement en novembre 2006. *« Je suis arrivé dans un département que je ne connaissais pas, et le Service de remplacement ma permis, en tant que salarié, de tourner, de connaître le département et de me faire un réseau, ça m'a bien aidé »*, se souvient-il. Formé en élevage, Adrien Andruszkow, a la chance, pendant plus de six ans, de *« travailler en majorité chez des éleveurs laitiers, puisque près de deux tiers des agriculteurs faisant appel au Service de remplacement sont éleveurs. J'ai travaillé au sein de quelques exploitations céréalières, mais ce n'était pas la majorité. Quand on sort de l'école, on est loin de tout savoir. Le fait de tourner sur pas mal de fermes, d'observer différentes techniques, de voir différentes façons de faire, ça m'a permis de prendre confiance en moi, d'acquérir de l'expérience, et même de rencontrer mes futurs associés »*. En 2013, suite à plusieurs remplacements au sein du Gaec du champ Beauble *« où le courant passait bien »*, Adrien Andruszkow profite de l'opportunité pour intégrer l'exploitation. *« À l'origine, c'était une exploitation 100 % céréalière, comptant deux associés (Philippe Collin et Régis Monot), en agriculture biologique depuis 1998. En intégrant le Gaec, nous décidons de concevoir un atelier en élevage laitier. Fanny Collin, la fille de Philippe, s'installant également pour transformer le lait et créer la marque « Les Formes de Pierrette » »*. Le Gaec, devient donc une exploitation à 4 associés, en polyculture élevage, et permet aux autres associés qui *« produisaient de la luzerne et qui l'a vendaient, à l'époque, aux quatre coins de la France, d'utiliser cette production à destination de l'élevage. Comme je voulais m'installer en lait et qu'ils voulaient redonner de la cohérence au système (en ayant des vaches qui valorisaient la luzerne et apportaient du fumier aux sols), ils m'ont proposé de m'installer. Nous voulons un système 100 % herbe, autonome et résilient face aux contraintes climatiques, économiques et à taille humaine »*.

Être autonome

Adrien Andruszkow a donc du *« créer un troupeau, en commençant par une cinquantaine de vaches simmental et montbéliardes et brune des Alpes. Je voulais des vaches rustiques, calmes et adaptées au terroir, malheureusement, les brunes des Alpes avaient un tempérament difficile, donc on a souhaité se concentrer sur les deux autres races de vaches »*. L'objectif, pour lui, dès son installation est de *« faire du lait et que les vaches puissent faire le plus de lactations possibles »*. En parallèle de la création du troupeau, le Gaec s'engage dans la conception de nouveaux bâtiments pour stocker la paille et accueillir le troupeau. La fromagerie arrive un an après, en 2014, avec *« 1/3 de la production laitière transformée »*. En 2016, *« nous décidons d'agrandir le troupeau, pour arriver à ce jour à 70 vaches, ce qui donne lieu à un agrandissement du bâtiment pour accueillir les génisses et à un agrandissement de la fromagerie »*. De son côté, Fanny Collin choisit de tout transformer en agriculture biologique et produire un panel large de produits : lait entier, écrémé, tomme aux fleurs, pâte pressée, tomme au fenugrec, petits crottins, yaourts nature et aux fruits, beurre, crème, fromage râpé, fromage blanc, faisselle et gorgonzola. Pour ce qui est de la vente, le Gaec possède un magasin à la ferme, est associé dans un magasin de producteurs à Avallon (le silo rouge), travaille avec des supérettes et depuis peu, avec trois EHPAD et trois cantines scolaires. En agrandissant le Gaec à quatre associés, les agriculteurs ont choisi *« de faire appel au Service de Remplacement pour permettre à chacun de pouvoir séparer vie professionnelle et vie personnelle. Même avant, lorsqu'ils étaient à deux, ils étaient obligés de faire appel au Service, car l'un des associés avait un mandat syndical et était souvent absent »*. En devenant président du Service de Remplacement, Adrien Andruszkow souhaite avant tout *« mobiliser de nouveaux soutiens financiers pour, en finalité, proposer un tarif plus attractif, continuer de défendre les intérêts des adhérents, de créer un maillage territorial et d'assurer une gestion apolitique et non syndicale de la structure associative »*.

Charlotte Sauvignac

// SYNDICALISME

Au stop, on s'arrête

Une délégation FDSEA-JA21 s'est rendue mercredi matin à Dijon afin d'interpeller les administrations.



Dès 7 h 30 ce mercredi, les manifestants étaient devant les locaux de la DDT à Dijon.

« Marre des normes et contraintes à répétition ! » Un appel à mobilisation a été lancé lundi soir par les syndicats côte-d'oriens. Le rendez-vous était donné ce mercredi dès 7 h 30 devant les locaux de la DDT à Dijon pour dire *« stop à l'excès d'administratif, oui aux vraies simplifications, et oui à une administration qui accompagne au lieu de sanctionner »*. *« À un moment donné, il va falloir que ça change sinon, ça va mal se passer »*, prévient sur place Antoine Carré, président de la FDSEA de Côte-d'Or, déplorant les normes *« trop nombreuses »*, la *« complexité administrative »* et des dossiers *« plantés »*. C'est d'ailleurs ces dossiers qui ont certainement représenté la *« goutte d'eau »* de trop. *« Ou plutôt les gouttes d'eau »*, précise le responsable syndical, citant un exemple parmi tant d'autres : *« le dernier problème en date vient d'un agriculteur qui n'a pas pu obtenir un permis de construire pour une raison ridicule. Celui-ci voulait construire un petit bâtiment d'engraissement de 480 m² pour ses propres génisses. Il n'avait pas de réponse, tout se passait plutôt bien sauf à la date d'échéance : boum ! On lui envoie une réponse… négative ! Sa propriété est classée en ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) et la réglementation impose que la construction soit reculée de 10 mètres de sa limite de propriété, ce qui envoyait une partie du bâtiment dans une prairie qui n'est pas à lui. Nous avons contacté la DDT en urgence, mais ils n'ont rien voulu entendre »*.

Une pression supplémentaire

« Aujourd'hui, il n'est plus possible de faire quoi que ce soit », enchaîne Antoine Carré, en ajoutant d'autres soucis. *« Il y a toujours la tuberculose, avec des éleveurs foyers qui pètent un boulon car on leur fait abattre des bêtes à outrance, à cause des interprétations interférons. Par-dessus ça, il y a encore et toujours l'OFB, qui est quand même venu faire un contrôle un 1er mai dans une prairie concernée par un foyer tub, sur le secteur de Montbard… Comme par hasard ! Cette action syndicale de ce mercredi a été l'occasion, pour nous, d'exprimer une nouvelle fois notre ras-le-bol général »*.

AG



Les responsables syndicaux ont échangé avec la DDT, la DDPP et l'OFB.

// PLAINE DIJONNAISE

21

Coucou, on est là

La Ferme de Tart-le-Bas vient d'organiser une porte ouverte avec la volonté de se faire davantage connaître.



Trois nouvelles arrivantes à la ferme de Tart-le-Bas : Charline Racapé (salariée permanente), Victoria Deniéport (stagiaire jusqu'au 6 mai, saisonnière de juillet à septembre) et Inès Mitanne (nouvelle salariée permanente depuis le 4 mai).



Maxime Forest, paysan-boulanger à Tart-l'Abbaye, participait au marché.

L'exploitation agricole de Tart-le-Bas, qui participe à la formation des apprenants d'Agro Campus Dijon, a ouvert ses portes au grand public mercredi 6 mai. Les visiteurs ont pu découvrir ses activités à travers trois ateliers grandes cultures, élevage et maraîchage. Ce rendez-vous a été l'occasion de valoriser le marché de producteurs organisé chaque vendredi de 16 heures à 18 heures dans la cour de ferme. *« Nous avons également inauguré notre verger maraîcher. Celui-ci est né après deux ans de réflexions et de travail en concertation avec nos partenaires »*, ajoute le directeur Vincent Cartault. Pensé comme un support d'innovation, ce verger (qui a déjà fait l'objet d'un article dans nos colonnes) s'inscrit comme un site pilote dans l'adaptation du maraîchage face au dérèglement climatique. Ce projet expérimental permettra de tester de nouvelles pratiques, de les comparer au système classique et de partager les résultats avec les apprenants et les acteurs du monde agricole.

Du bon pain

Un marché de producteurs était donc proposé. Parmi les exposants figurait Maxime Forest, paysan-boulanger. Ce jeune homme de 32 ans travaille depuis un an à Tart-l'Abbaye avec son collègue Étienne Darras, ancien conseiller à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Pain au levain, différents types de brioches (nature et chocolat) et autres petits pains (apéro aux olives et herbes de Provence, petit épeautre, noix…) étaient proposés à la vente. *« Nous cultivons 40 ha de cultures bio et nous en transformons une partie. Nous travaillons avec un four à bois. Pour élargir notre gamme de produits, nous créons en ce moment un atelier de poules pondeuses. Les œufs seront prochainement disponibles »*, présente Maxime Forest. Les produits du fournil peuvent être commandés sur internet à l'adresse auxpainstartines.fr : *« nous livrons chaque mercredi plusieurs entreprises à Dijon. Dans la foulée, nous participons à un marché de producteurs à Talant, de 16 heures à 19 heures. Le vendredi, nous prenons part au marché de la ferme de Tart-le-Bas. Nous avons plusieurs autres points de vente comme l'Épicerie de Virginie à Ouges, Magapomme à Bretenière et bien sûr chez nous, à Tart-l'Abbaye »*.

AG

// SOLAAL BFC

89

Diversifier les dons alimentaires

Ce mardi 12 mai, trois éleveurs laitiers ont procédé à un don de 17 000 litres de lait auprès de la banque alimentaire de Monéteau.

Avec le surplus de laits annoncés cette année, ce sont trois éleveurs laitiers : Angélique Roy du Gaec de la Chapelle, Olivier Legrand du Gaec des Pernets et Catherine Gobier Grazani du Gaec Gobier des Merles qui ont choisi de faire un don total de 17 000 litres de lait demi-écrémé à la Banque Alimentaire de Monéteau, ce mardi 12 mai. *« C'est une opération qui a été menée conjointement avec la laiterie Saint Denis de l'Hôtel, notamment à cause de la fin de campagne. Avec Angélique Roy, nous sommes engagés au sein de la marque « C'est qui le patron ?! », qui promeut des démarches équitables entre consommateurs et producteurs. Cette opération nous permet donc de réaliser un juste retour auprès de personnes qui n'ont pas les moyens de se payer du lait »*, témoigne Olivier Legrand. C'est en collaboration avec la société Tetrapak, qui a produit des briques de lait intitulées *« lait du cœur »* que le don a pu se faire.

Faciliter la juste répartition des dons alimentaires

Pour la première fois, l'association d'intérêt général Solaal, ayant pour mission de faciliter et d'organiser les dons des filières agricoles et alimentaires vers les associations d'aide alimentaire a intégré l'opération, réalisée depuis déjà de nombreuses années. Élisa Rebulliot, chargée de mission développement des dons à Solaal BFC, ajoute que *« l'association pour laquelle je travaille, s'est occupée de faire le relais auprès des associations d'aides alimentaire dans l'Yonne, comme la Banque Alimentaire, qui nous a accueillies pour l'opération et qui a reçu près de 58 palettes »*, chiffre-t-elle. La banque alimentaire de Monéteau fera donc le relais auprès des Croix Rouge du département, celle d'Avallon et d'Auxerre, avec quatre palettes au total. Dans un second temps, la Banque Alimentaire enverra trois palettes au Groupement d'épiceries solidaires de l'Yonne, et à deux antennes, celles d'Auxerre et de Sens. L'objectif de cette opération est donc *« d'éviter le gaspillage alimentaire et de diversifier les dons alimentaires. En temps normal, ce sont les fruits et les légumes qui sont les produits phares de nos dons, tout au long de l'année »*, conclut-elle.

Charlotte Sauvignac



Olivier Legrand

Trois éleveurs laitiers de l'Yonne ont fait un don de 17 000 litres de lait, mardi 12 mai, à la banque alimentaire de Monéteau.



RÉGION

// SERVICES DE REMPLACEMENT

Soigner l'accueil des agents de remplacement

L'amélioration des parcours d'intégration des agents, la préparation, l'accompagnement des missions de remplacement et la construction d'outils de suivi étaient à l'ordre du jour du congrès national des services de remplacement, qui se tenait du 19 au 21 mai à Arc-et-Senans, dans le Doubs. Laurent Ducray, vice-président de la fédération nationale de ces services (FNSR), revient sur les enjeux de la qualité de vie au travail.



Laurent Ducray, vice-président de la fédération nationale des services de remplacement.

Laurent Ducray, qui êtes-vous ?

Laurent Ducray : *« J'ai 49 ans, je suis producteur de lait standard (165 000 litres de référence avec traite robotisée), à Montjustin-et-Velotte en Haute-Saône. C'est une exploitation individuelle, avec un salarié et un neveu qui prévoit de s'installer. J'ai longtemps été responsable de secteur pour les services de remplacement, avant de seconder Gérard Blondé au niveau départemental, et depuis neuf ans je suis président de la Fédération régionale des SR. Au niveau national, c'est mon deuxième mandat ».*

> ***« Sur la fidélisation des agents de remplacement, nous avons entrepris une démarche de diagnostic, qui a mobilisé l'ensemble du réseau, afin d'identifier les axes de travail prioritaires. »***

Comment analysez-vous les grandes tendances du monde agricole en matière de besoins de remplacement ?

L.D.: *« Nous avons une agriculture qui change de visage, avec un point de bascule démographique, et une restructuration des exploitations qui se traduit par davantage de surfaces agricoles, d'UGB ou de litrage par unité de main-d'œuvre. Cela a des conséquences importantes sur les besoins en main-d'œuvre salariée, avec des tensions sur les métiers de salariés agricoles, ainsi que d'agents de remplacement. Nous faisons face à des difficultés de recrutement ».*

C'était justement un des grands enjeux abordés lors de ce congrès national à Arc-et-Senans…

L.D.: *« Oui, les SR ont été retenus lors de l'appel à projet de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) visant à soutenir la transformation des modèles de production et de travail de la profession, pour l'amélioration de la qualité de vie, avec le thème de « La fidélisation des agents de remplacement ». Nous avons donc entrepris une démarche de diagnostic, qui a mobilisé l'ensemble du réseau, afin d'identifier les axes de travail prioritaires. Ça commence par l'accueil des agents et des agentes dans les exploitations où ils interviennent. Pour donner un exemple concret du manque de moyens, c'est l'absence de sanitaires sur le lieu de travail… sachant que plus de 30 % de nos agents sont des femmes, c'est une source d'inconfort. Il y a aussi les questions liées au genre, à la prévention des violences sexistes, par exemple par des paroles déplacées : c'est source de malentendus, d'incompréhensions, et ça peut être un obstacle à la fidélisation de nos agents. Il nous faut donc en amont organiser la sensibilisation, faire de la prévention, et mettre en place des outils de signalement ainsi que des procédures internes adaptées ».*

Parallèlement, le métier d'agent se complexifie avec des technologies de plus en plus pointues dans les exploitations…

L.D.: *« En effet, je pense notamment à la robotisation de la traite, mais aussi à toutes les questions de sécurité liées à l'utilisation des engins : à ce sujet nous avons, en Bourgogne-Franche-Comté (BFC), renouvelé notre partenariat tripartite avec Centaure, Groupama et la MSA pour former nos agents à la maîtrise de la conduite routière agricole. Nous avons aussi collaboré avec l'Association pour la formation et le perfectionnement des agriculteurs et salariés (Afpasa) à la mise en place d'une formation à la robotisation avec partie théorique et partie pratique sur le terrain, pour que les agents soient formés aux principales marques existantes, se familiarisent avec les logiciels et les interfaces, de manière à pouvoir prendre en main efficacement les opérations les plus courantes à réaliser ».*

Propos recueillis par Alexandre Coronel

// EMPLOI-FORMATION

À Dole, l'Anefa a débattu sur des choix fondamentaux

Début mai, à Dole, dans le Jura, les Agences pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) territoriales se sont réunies pour échanger sur des sujets aussi essentiels que l'intérêt du travail en collectif, l'insertion des travailleurs handicapés ou l'usage de l'intelligence artificielle.

Plus d'une centaine de participants, dont le président de l'Agence pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) Dominique Boucherel (CTFC) et le secrétaire général, Laurent Paillat (employeurs FNSEA), ont travaillé sur des enjeux clés, tels que les Contrats d'objectifs pour l'emploi-formation, qui accompagnent les financements publics, à l'occasion des Journées Anefa organisées les 5 et 6 mai à Dole, dans le Jura, au Manège de Brack. *« Nous devons gagner en cohérence nationale pour une meilleure visibilité »*, a souligné Laurent Paillat. L'après-midi du 6 mai a été consacrée à des ateliers pour partager des bonnes pratiques régionales sur l'insertion des jeunes en collaboration avec l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (Epide-établissement public accompagnant les jeunes de 17 à 25 ans sans diplôme) et l'hébergement des saisonniers avec Action Logement.



Les congressistes Anefa, réunis au Manège de Brack, à Dole.

Collectif, handicap, IA

Trois interventions ont marqué les débats :

- « Faire réseau, la réussite collective », au cours de laquelle Fabien Pelous, rugbyman et ex-capitaine du XV de France, a partagé sa vision de la performance collective.
- « L'insertion des personnes en situation de handicap » : Didier Moguelet, de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) a plaidé pour faire de ce but une priorité dans les prochains contrats d'objectifs. *« 25 000 personnes en situation de handicap cherchent à travailler en agriculture. 80 % des handicaps sont invisibles et 85 % surviennent au cours de la vie. Des financements existent pour aménager les postes de travail. Notez qu'un colloque « Agriculture et handicap » aura lieu les 5 et 6 novembre à Paris »*, a-t-il précisé. Dominique Boucherel a ajouté : *« L'inclusion n'est pas seulement une obligation ou une solidarité en actes, mais une opportunité d'enrichir nos métiers avec des talents qui ne demandent qu'à nous rejoindre. »*
- « L'impact de l'Intelligence artificielle (IA) » : Aurélien Preto, spécialiste de l'IA et des stratégies numériques, a décrypté ses enjeux pour l'Anefa et son utilisation pour gagner en efficacité. *« Parler d'IA peut faire peur : on pense tout de suite à Terminator, mais cela fait 20 ans que nous apprenons à nos voitures à remplacer des tâches humaines. L'IA ouvre des perspectives révolutionnaires, comme l'interaction vocale avec l'informatique ou le pilotage de machines par la voix, tout en rendant les données plus accessibles. Ce ne sont pas des systèmes qui « pensent », mais des structures capables d'établir des relations mathématiques entre les mots. Une règle s'impose : ne pas utiliser l'IA sur un sujet sans la compétence pour valider la réponse. Ne jamais oublier également que l'IA utilise nos données : « si c'est gratuit, c'est nous le produit ».* Trois principes s'imposent : sobriété dans l'utilisation, efficacité dans la demande et écoconception en privilégiant les outils informatiques *« légers, adaptés à la tâche »*, a-t-il expliqué.

Isabelle Renaut



Entre anecdotes de vestiaire et réflexions sur le collectif, l'ex-rugbyman Fabien Pelous a captivé son auditoire avec humour et simplicité.

// ENVIRONNEMENT

Accompagner l'agriculture dans les transitions

L'Agence régionale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a présenté le bilan de ses actions et ouvert quelques perspectives sur les mois qui viennent.

Près de 550 projets aidés pour un montant total de 83 millions d'euros : l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) Bourgogne-Franche-Comté (BFC) présentait récemment le bilan de ses activités. L'agence intervient dans de nombreux secteurs et assure, entre autres, l'accompagnement de projets de transformations qui touchent à l'économie, l'énergie, l'alimentation durable, la gestion des sols ou encore l'adaptation au changement climatique. Dans ce cadre, en 2025, et par l'intermédiaire du Fonds du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, l'Ademe BFC a aidé 174 projets, pour un montant global de 9,5 millions d'euros, soit un peu plus de 10 % de la totalité des aides allouées au plan régional. Dans le domaine de l'alimentation durable, l'Ademe a assuré l'animation et le suivi du réseau Territoires d'échanges et de ressources en alimentation durable et inspirante (Teradi) qui regroupe les Programmes alimentaires territoriaux (PAT). Dans ce contexte, la création d'un nouveau PAT en Saône-et-Loire a fait partie des projets accompagnés alors qu'en parallèle, 13 PAT supplémentaires ont bénéficié d'un soutien financier pour la mise en œuvre de leurs actions. Dans ce domaine, l'Ademe a aussi organisé un séminaire régional Teradi sur le thème suivant : « Transition agroécologique : quels leviers pour les écosystèmes alimentaires territoriaux ? » Toujours en lien avec l'agriculture, l'agence a aussi organisé une journée régionale sur les haies qui portait sur le thème : « Développer ensemble des filières de gestion durable de la haie en BFC. »

Les rendez-vous de 2026

Pour 2026, des actions vont se poursuivre, notamment dans le domaine du soutien à la méthanisation et avec l'organisation d'une journée sur le devenir des installations s de cogénération et le lancement d'une étude spécifique sur ce sujet. 206 accompagnements sont conduits dans le cadre de l'appel à projets Adaptagri destiné à l'adaptation au changement climatique des filières agricoles. Dans la filière forestière, 139 projets sont accompagnés, là aussi pour l'adaptation des forêts au changement climatique, pour un total de 800 ha de forêt renouvelés. Par ailleurs, en 2026, deux événements de portée nationale soutenus par l'Ademe auront lieu à Dijon :

- du 23 au 25 juin, les Assises européennes de la transition énergétique, autour de la transition énergétique des territoires ;
- les 21 et 22 septembre, les Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation.

Berty Robert

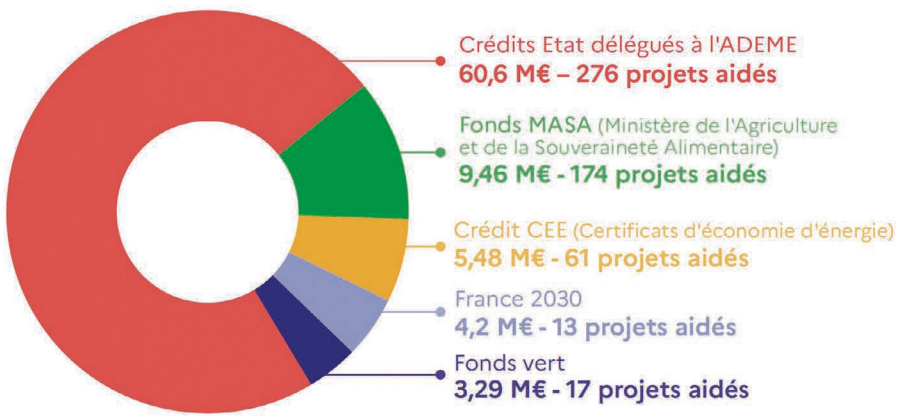
www.ademe.fr

AIDES ENGAGÉES PAR L'ADEME VIA LES DIFFÉRENTS FONDS DE L'ÉTAT

541 projets aidés

Montant total des projets : 345,5 M€

Montant total des aides : 83,05 M€ soit 24% du montant total des projets



Sur les différentes aides engagées par l'Ademe en BFC, un peu plus de 10 % proviennent du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Qualité de service : PAROLES de TERRAIN

« Sans la réputation du SAV de la Sas Boucheron, je n'aurais pas investi dans mon premier Rogator. »

« Je suis adepte de Fendt depuis 25 ans et client des Ets Boucheron depuis 10 ans. A l'époque, j'ai voulu essayer un Rogator, alors aux couleurs Challenger, car je trouvais que cet automoteur apportait de réelles évolutions technologiques dans la pulvérisation : plus grande capacité de cuve, cabine basse classe 4 à l'avant, coupure buse à buse, voie et hauteur variables, écran tactile, changement de buse et rinçage automatiques... Les Ets Boucheron distribuaient Challenger et par mes voisins, je connaissais la réputation de cette entreprise familiale. J'ai donc remplacé mon automoteur de 4000l et 42 m de rampe par le Challenger Rogator de 6000l et 36m, largeur plus adaptée pour les travaux en prestation. Résultat : l'autonomie et la vitesse d'avancement supérieures m'ont permis de traiter plus d'hectares, malgré la réduction de largeur de rampe. »

Une relation de confiance avec la Sas Boucheron.
« Je n'ai pas eu de problème majeur avec le Rogator, si bien qu'en 2023, j'ai renouvelé l'automoteur aux couleurs Fendt, depuis le rachat de Challenger. Je fais appel au SAV Boucheron, après avoir réalisé un premier diagnostic, pour ne pas faire perdre du temps en déplacements inutiles. A chaque fois, les techniciens ont réagi rapidement en apportant systématiquement une réponse. Ils sont formés, sérieux, à l'écoute et leur expertise est réelle. De plus, les équipes sont stables, des critères qui correspondent à mes valeurs et mes attentes. »



Jérôme Vallet
Gérant de 3 exploitations à Chamoy (10)
870 ha de blé, orges, colza, betteraves, pois de printemps et maïs.

« De Bruin et Fendt, un concessionnaire et un constructeur réactifs et à l'écoute »

En 2021, avec leurs 500 ha et autant en prestations de service, Florent et Benoit Caillon ont investi dans leur premier automoteur de pulvérisation. Déjà clients pour leur flotte de tracteurs chez Ouanne Agri depuis 2011, agent racheté depuis par les Ets De Bruin, les deux frères choisissent un Rogator 655 en rampe 36 m, avec une capacité de cuve de 6300l. Seul modèle du marché à les proposer, les hauteur (70 ou 120 cm) et voie (de 2 à 2,40 m) variables permettent d'adapter la machine aux clients en prestation. Le Rogator a aussi séduit les deux exploitants par des innovations comme la coupure buse à buse et la fonction DualSelect qui maintient la même pression et qualité de pulvérisation quelque soit la vitesse d'avancement.

Un autre Rogator en 2026
Après 5 ans d'utilisation, Florent Caillon est satisfait des performances du Rogator. Le moteur Agco Power de 280 cv du Fendt 728 ne souffre pas dans les côteaux. La suspension de rampe et le suivi de sol, jouent tout leur rôle à une vitesse de pulvérisation de 20 km/h. Avec 5000 ha de pulvérisation chaque année, Florent Caillon apprécie le confort de la cabine spacieuse, issue de l'Idéal. *« Nous avons bien eu quelques déboires mais les techniciens des Ets De Bruin situés à Ouanne ont réagi vite, sans oublier la disponibilité du support technique Fendt. Tous maitrisent leur sujet ! »*
Cette année, le Rogator 655 a été remplacé par… un Rogator 655. L'automoteur a évolué.
Les Caillon ont notamment opté pour le système de rinçage du circuit de pulvérisation en roulant.



Florent et Benoit Caillon
Scea Caillon à Sainpuits (89)
500 ha de blé, orges, colza, tournesol.

Boucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Ménétreux-le-Pitois
et son agent :
BSA Cussy-les-Forges
03 86 75 63 22

FENDT

Cerisiers - Charny
Donzy - Ouanne - St Gondon
03 86 96 20 08
Agent : Agritech

Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE

ÉLEVAGE

// BOVINS CROISSANCE

Content de la contention

La journée d'activités annuelle de Bovins Croissance s'est tenue le 12 mai au Gaec Renon, qui a notamment présenté ses parcs de contention.



Florian Renon a des parcs dans chacun de ses prés.

Mais que ferait-il sans ses parcs de contention ? Ces dispositifs présents dans chacun de ses prés, Florian Renon ne pourrait plus s'en passer. La journée d'activités 2026 de Bovins Croissance s'est notamment intéressée à ces installations qui permettent de gagner beaucoup de temps et en sécurité dans le travail au quotidien. *« Dès qu'il y a un problème avec un animal, un veau qui boite ou une vache malade, il est très facile de les prendre pour intervenir »*, décrit l'éleveur, *« pour la pesée de l'été, une seule matinée permet de passer 70 voire 80 veaux sans peiner avec un parc de contention fixe. Même chose pour les échographies de début juillet : tout va très vite et tout se passe bien, sans le moindre incident »*. Florian Renon donne deux conseils pour celles et ceux qui se lanceraient dans ce type d'équipement : *« créer un préparc a tout son intérêt pour moi, les animaux y accèdent plus souvent, ils y seront habitués et viendront encore plus facilement dans le parc. La veille au soir de la pesée, les veaux sont mis à l'intérieur et nous sommes tout de suite opérationnels le lendemain. À l'intérieur du parc cette fois, il faudra bien veiller à limiter les angles, car les animaux y seront tout le temps fourrés ! »*. Le jeune Côte-d'orien a présenté ses différents parcs le 12 mai, bien que ce dernier n'ait rien inventé : *« mon père les avait conçus avant mon installation en 2015, et des prés que j'avais repris avaient été eux-mêmes équipés par l'ancien propriétaire. De mon côté, je ne fais que les entretenir, et je profite de tous leurs avantages ! »*. Des parcs de contention peuvent parfois coûter cher et prendre une semaine de travail pour l'installation, mais ces investissements valent *« vraiment le coup »*, comme l'assure l'éleveur : *« les heures et les jours pour installer sont très vite amortis, croyez-moi. Pour le coût financier, cela dépend ce que l'on met. Il est vrai que la ferraille a clairement augmenté. C'est un choix à faire, selon les envies et les besoins de chacun »*.

AG



Dans le même objectif d'efficacité, Florian Renon a conçu deux quais de chargement à la ferme, à deux hauteurs différentes (l'un pour une bétaillère, l'autre pour un camion).

Les vaches, mais pas que

La famille Renon produit chaque année des plants de légumes et de fleurs. *« C'est une tradition chez nous, mes arrière-grands-parents en faisaient déjà »*, **informe Florian Renon. Cet atelier monopolise tous les membres de la famille du 15 mars au 15 juin. Le pic d'activités, c'est en ce moment, comme le décrit le jeune homme de 33 ans :** *« nous multiplions les sorties à chaque occasion en étant présents sur pratiquement toutes les foires et évènements autour de chez nous. Nous sommes d'ailleurs équipés pour vendre jusqu'à trois rendez-vous en même temps ! Nous étions à la fête de l'agriculture dimanche à Fromenteau et un stand a été assuré pendant une dizaine de jours à l'Intermarché de Semur-en-Auxois. Chaque samedi matin, nous nous rendons au marché de Saulieu. Nous accueillons aussi les clients tous les jours de la semaine à la ferme, sauf le dimanche après-midi »*. **La famille Renon produit beaucoup plus de plants de légumes que de fleurs, informe le Côte-d'Orien :** *« c'est environ du 80-20 %. Les produits qui marchent le mieux ? Les tomates et ensuite les courgettes. Pour les fleurs, les œillets d'Inde sont une valeur sûre, ils plaisent d'année en année »*. **Toutes les graines proviennent de Voltz, distributeur indépendant de semences et jeunes plants floraux :** *« nous passons commande en décembre ou janvier. Ensuite tout est semé à la main, avec du terreau et des godets venant de chez Natura'Lis. Nous échelonnons le plus possible les semis pour produire et vendre sur une durée de trois mois »*.



Sylvie Renon avec deux des produits phares de la maison : les tomates pour les légumes et les œillets d'Inde pour les plantes à fleurs.

// AOP BŒUF DE CHAROLLES

Une démarche qui fait son petit bonhomme de chemin

En dépit d'un contexte peu propice aux filières de qualité, le Bœuf de Charolles continue de progresser en volume. Les éleveurs restent très attachés à leur produit, les consommateurs sont fidèles en boucherie et la promotion porte ses fruits jusque sur les meilleures tables de France.

Le volume d'animaux agréés en AOP Bœuf de Charolles a encore progressé en 2025 pour atteindre 1 850 carcasses d'un poids moyen de 477 kg. Alors que la consommation de viande brute était en repli de 8,5 % en 2025, le Bœuf de Charolles tire son épingle du jeu et 2026 s'annonce dans la même progression. Le nombre d'adhérents est passé de 151 à 156 et ils ont été plus nombreux à livrer des animaux AOP (126). Le vice-président du syndicat et directeur de l'abattoir de Paray-le-Monial, Fabien Gâteau, signalait un manque de régularité dans la sortie des animaux, avec des tensions sur les mois d'avril, mai, juin 2025, phénomène qui se retrouve en 2026. Ce manque d'animaux à certaines périodes n'est pas sans lien avec la conjoncture. *« La hausse des cours de la viande déstabilise les signes de qualité »*, commentait le président Jacky Plançon. Si l'attachement à cette démarche de longue haleine a été le plus fort, le fait est que la plus-value en a pris un coup et elle est insuffisante aujourd'hui, comme le soulignaient plusieurs adhérents. *« Ce sujet sensible est constamment abordé en conseil d'administration »*, indiquait Jacky Plançon. *« Les partenaires ont joué le jeu quand les cours étaient au plus bas. Il ne faut pas risquer de casser un travail de près de 30 ans »*, poursuivait-il. Pour l'ancien président Jean-François Ravault, il ne faut pas perdre de vue que *« le produit est rémunéré par sa qualité, par une réponse à la demande du consommateur et par la maîtrise de la production. Il ne faut pas réagir à la petite semaine. C'est un travail sur le long terme »*, argumentait l'ancien responsable. *« Peut-être faut-il en profiter pour séduire de nouveaux clients avec un produit haut de gamme temporairement pas très cher ? »*, suggérait un éleveur.

Des points de vente qui développent

Bouchers et supérettes fidèles au Bœuf de Charolles confirment le succès du produit auprès de leurs clientèles. À Charolles, le responsable de l'Intermarché parlait d'un *« développement de + 2 à + 3 % par an, sans faire de promotion »*, précisait-il. Même retour d'un Carrefour Market dans les Vosges. Les non-conformités décelées par le plan de contrôle qualité des animaux proviennent principalement de défauts dans les délais d'engagement. *« Cela est lié aux tensions dans la fourniture d'animaux »*, commentait Jacky Plançon qui encourageait les éleveurs à bien engager leurs bovins AOP. *« Le syndicat de défense du Bœuf de Charolles exerce un véritable « lobbying » de promotion auprès des différents médias »*, exposait Rachel Besançon, vice-présidente de l'association. Sa présence au Salon de l'agriculture est un point d'orgue, mais le Bœuf de Charolles cible de nombreux événements partout en France et fait l'objet de reportages télé. En dépit d'un produit d'excellence, qui commence à avoir la faveur des grands chefs (Le 20 avril, le syndicat de défense du Bœuf de Charolles a tenu son assemblée générale à Saulieu (21) au Relais Bernard Loiseau), le syndicat du Bœuf de Charolles reste attaché à un niveau de cotisation qui soit modéré pour ses éleveurs. D'un montant de cinq centimes d'euros à l'éleveur, cette cotisation sert à *« faire vivre de syndicat ; autrement dit, c'est pour vous ! »*, estimait Jacky Plançon qui table sur un objectif de 2 000 carcasses à terme pour gagner en autonomie financière.

Marc Labille



Le 20 avril, c'est au restaurant étoilé Loiseau de Saulieu, en Côte-d'Or que l'association Bœuf de Charolles a tenu son assemblée générale. Le chef Louis-Philippe Vigilant a ouvert les portes de sa prestigieuse cuisine aux invités du syndicat de défense du Bœuf de Charolles : de gauche à droite Jean Denaux ; Jean-Michel Bergier de l'Intermarché de Charolles ; Monique Mathieu, ancienne vice-présidente ; la députée Josiane Corneloup ; Jacky Plançon ; Jean-Jacques Lahaye, vice-président de la Chambre d'agriculture 71 ; Fabien Gâteau, directeur de Charollais Viandes ; Jean-François Ravault.

// CONGRÈS DE L'AGPB

Le train de la Pac, c'est maintenant

Jacques de Loisy et Philippe Dubief invitent les producteurs céréaliers à porter haut la voix des zones intermédiaires lors du prochain congrès de l'AGPB.

Mardi 26 et mercredi 27 mai à Nancy se tient le congrès de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB). Jacques de Loisy, administrateur, et Philippe Dubief, vice-président, appellent les Côte-d'oriens à se mobiliser et à faire le déplacement pour ce rendez-vous très important, dans le but de défendre l'intérêt des zones intermédiaires : *« La ministre de l'Agriculture sera là mardi après-midi, nos revendications doivent être rappelées à cette occasion par le plus grand nombre d'entre nous. Il faut un mouvement collectif pour prendre le train de la Pac. Dans un an, il sera trop tard »*. Les élus de Côte-d'Or rappellent qu'un rééquilibrage des aides est nécessaire en faveur de ces zones à faibles potentiels : *« cela peut se faire à travers une ICHN végétale et/ou une aide couplée. Le mécanisme actuel des MAEC est trop compliqué à gérer pour nombre d'agriculteurs. L'ICHN se ferait via les zones défavorisées simples. Concernant l'aide couplée végétale, celle-ci serait tout à fait légitime alors que nous enregistrons des baisses de production, de prix et de revenus sur trois années consécutives. L'État français mais aussi la Région doivent se saisir sérieusement du sujet »*. Les agriculteurs de Hauteville-lès-Dijon et de Losne ajoutent qu'*« il est important de se mobiliser en temps de crise céréalière et de réforme de la Pac. Nancy est à trois heures de Dijon, nous pouvons prendre l'autoroute à Til-Châtel. Il sera possible de rentrer tôt le mercredi matin pour celles et ceux qui ont des impératifs ! »*.

AG



Une enveloppe complémentaire

Les deux élus voient plutôt d'un bon œil l'enveloppe complémentaire de 40 millions d'euros annoncée il y a quelques jours par le ministère de l'Agriculture en faveur des zones intermédiaires et de l'agriculture biologique : *« c'est une bonne idée d'utiliser le reliquat de fonds européens. Encore faut-il que le gouvernement flèche le niveau de cofinancement français de cette enveloppe car, au moment où nous vous parlons, rien n'est mentionné nulle part. Et il faudra bien veiller à ce que le plus grand nombre d'exploitations puissent rentrer dans les critères d'éligibilité »*.

« Donner les moyens de produire »

Jacques de Loisy et Philippe Dubief tiennent à citer Éric Thirouin, le président de l'AGPB, qui a publié les lignes suivantes sur internet.



AGPB

« La France possède des céréaliers engagés, des savoir-faire reconnus, des territoires productifs et une agriculture capable de relever les défis alimentaires, économiques et environnementaux de demain. À condition de lui en donner les moyens.
Cela suppose des choix politiques clairs, des règles équitables face à la concurrence internationale, une véritable ambition et une vision pour notre souveraineté alimentaire comme une force stratégique à préserver. C'est pour cela qu'avec AGPB - Céréaliers de France nous avons choisi de prendre la parole : non pas pour demander des privilèges, mais pour simplement obtenir les conditions pour continuer à produire, investir, transmettre et préparer l'avenir.
Si nous ne le faisons pas ensemble, ce problème ne sera plus celui des agriculteurs. Il sera le vôtre, celui de tous les Français. Ce jour-là, un mot suffira à résumer notre échec collectif : faim ».

// OLÉAGINEUX

Découvrez le Spécial Colza 2026



Donnée en perte de vitesse, en particulier en Bourgogne Franche-Comté ces dernières années, la culture du colza paraît reprendre des couleurs. L'édition 2026 du Spécial Colza permet de comprendre le travail de fond réalisé par les instituts techniques et les groupements d'agriculteurs, qui explique le renforcement de cette culture.
Au fil des 24 pages de ce magazine — auquel Terres de Bourgogne a contribué — vous découvrirez les nouvelles stratégies de protection des plantes face aux ravageurs ou aux maladies, qui permettent de préserver les rendements, dans un contexte de réduction d'accès aux molécules chimiques.
Génétique, recherche variétale, combinaison de levier contre les graminées, solutions validées par le terrain, plantes associées, intercultures pièges, conjoncture : le Spécial Colza 2026 n'oublie aucun des sujets clés de cette culture.



DIVERSIFICATION

// HORTICULTURES

21

C'est joli, les pivoines

Claire Estivalet s'est lancée dans une aventure florale en complément de son travail à la ferme à Saulon-la-Chapelle.

Coral Sunset, Henri Bockstoce, Jules Élie : ces noms attribués à des pivoines vous disent peut-être quelque chose. Nous, non ! C'est la raison pour laquelle nous sommes allés faire un petit tour chez Claire Estivalet, unique productrice de cette fleur en Côte-d'Or (sauf erreur de notre part). Son entreprise, *« Les Pivoines de la Sans-Fond »* a été créée en 2022 à Saulon-la-Chapelle. Huit mille plants, pour 11 variétés de pivoines, ont aussitôt trouvé leur place sur une surface de 3 000 m^2. *« La rencontre d'un producteur et d'un champ en fleurs avait été un déclic pour moi, c'était en 2020 du côté de Seurre »*, retrace Claire Estivalet, *« j'ai tout de suite sympathisé avec ce hollandais basé à Lyon. Oui, il m'a en quelque sorte transmis sa passion… Je m'étais approvisionnée en plants vers lui et directement des Pays-Bas. Il n'a plus de champs dans le secteur aujourd'hui»*. Claire Estivalet, salariée à Poul'et Compagnie (entreprise gérée par Ludovic Maret) avait déjà une expérience dans les cultures après la mise en place d'une production de framboises au sein de la ferme : *« il a fallu apprendre beaucoup de choses sur cette culture qui demande beaucoup d'attention. Je m'occupe encore des poulets, mais un peu moins désormais ! Pour les framboises, en plus de la culture, j'ai notamment en charge la partie transformation »*.

Un mois bien rempli

La pivoine serait la fleur préférée des femmes : *« oui, je confirme ! Il y a souvent une belle histoire et beaucoup de nostalgie derrière chaque fleur, il y en avait souvent dans les jardins de nos parents et grands-parents. La pivoine est parfumée, très généreuse, elle s'embellit de jour en jour… »*. La récolte a commencé début mai à Saulon et devrait se poursuivre encore deux semaines : *« il faut compter généralement un mois, mais tout va très vite. Les dernières ventes devraient se terminer autour du 10 juin, selon les demandes »*. Claire Estivalet vend un tiers de ses pivoines à des grossistes parisiens et lyonnais, ainsi qu'à plusieurs fleuristes locaux. Beaucoup de fleurs sont également écoulées directement dans la cour de ferme, ouverte tous les jours à cette période. La productrice se rend aux halles de Dijon et de Beaune. Ce samedi 23 mai, une présence sera même assurée à la pépinière Sonofep, à Saulon-la-Rue.

Avis aux amateurs

L'actuelle récolte est seulement la deuxième pour Claire Estivalet : *« les premières fleurs n'arrivent qu'après trois années de plantation. L'an passé, nous avions réussi à tout vendre, j'espère que cela sera encore le cas en 2026. Nous sommes encore aux débuts de l'activité, le démarchage continue et nous sommes encore dans le perfectionnement. Les pivoines nécessitent beaucoup de travail méticuleux, tout est fait à la main, aussi bien dans la culture que dans la présentation du produit final »*.

AG



La récolte se fait tout au long du mois de mai. Une moyenne de quatre tiges sera commercialisée sur chacun des 8 000 pieds.

SANS CLASSEMENT
Silicosec®- AMM n° 2130129 - 1000g/kg avec plus de 90% de SiO_2 - kieselghur (terre de diatomées) - Détenteur homologation Biofa AG - Distribution par Andermatt France - 150 chemin de l'aviation - Domaine du Makila - Bât A - 64200 Bassussarry - Andermatt France est agréée pour la distribution de produits phytopharmaceutiques - N°6400016 - Produit de Biocontrôle inscrit sur la liste Biocontrôle (articles L.253-5 et L.253-7 du code rural) - Produit utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement CE n° 2018/848 - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit ou consulter andermatt.fr et/ou ephy.anses. 04-26
PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTIONS. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT ET LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (article 66 du règlement UE 1107/2009).

En savoir plus sur Silicosec®

ÉQUIPEMENT

// TRACTEURS

Au ralenti, ça coûte combien ?

La hausse du prix des carburants nous donne l'idée de rendre visite à la FRcuma, pour l'interrogation servant de titre à cet article.



Illustration générée par IA

Si le coût du ralenti reste insignifiant en consommation de carburant, au niveau de l'exploitation, celui-ci prend de l'importance si l'on considère les heures moteur « perdues pour rien » et accumulées par le compteur durant toute la durée de détention.

Un étage sépare les bureaux de Terres de Bourgogne de ceux de la FRcuma de Bourgogne-Franche-Comté à Bretenière : nous nous y rendons en une petite minute. Fabrice Maitrot, conseiller machinisme et opérateur banc d'essai moteur, nous accueille et répond volontiers à notre question. Celle-ci n'est pas *« si bête »* qu'elle en a l'air puisqu'un tracteur au ralenti a bien un coût. *« Cela dépend bien sûr de la cylindrée, de la puissance et du type de tracteur »*, nous répond notre interlocuteur. Sur un engin d'élevage à quatre cylindres de 100 ch avec un chargeur frontal, utilisé en manutention et en tracteur *« de cour »*, *« nous sommes sur du 1,5 litre à l'heure au ralenti »*, nous informe Fabrice Maitrot. Or, ce type de tracteur passe beaucoup de temps au ralenti : *« les Chambres d'agriculture l'estiment à 20 % du temps annuel ! Autrement dit, sur un tracteur faisant 500 heures/an, cela ferait 100 heures au ralenti, soit entre 150 et 200 litres/an. Bien sûr, tous ces litres ne peuvent pas être économisés car il y a des temps de ralenti impondérables comme l'attelage et dételage des outils, le temps de chauffe, le temps de réglage et déparamétrage… »*.

Et en grandes cultures ?

Sur un tracteur 6 cylindres de grandes cultures de 150 ch de cylindrée de 6,5 litres, *« nous sommes sur une consommation au ralenti de 2,5 l/heure »*, estime le conseiller de la FRcuma, *« je n'ai pas de références sur ce type de tracteurs, mais avec de plus grands cycles de travail, je tablerais sur environ 10 % du temps passé au ralenti. Sur une utilisation annuelle de 500 heures par an, le ralenti coûterait ainsi 125 litres/an à l'agriculteur »*. Fabrice Maitrot tempère ces économies possibles : *« si nous restons sur l'exemple du 150 ch, l'engin coûte en moyenne 25 euros de l'heure, hors carburant. La consommation au ralenti (2,5 l/heure soit environ 3 euros/heure) ne représente donc que 10 % du coût total… Plus loin que cette économie de carburant de 100 à 200 litres par an, arrêter son moteur évite bien souvent de prendre des heures compteur moteur pour rien, d'autant plus que sur les tracteurs récents à compteur digital, le compteur horaire n'est plus proportionnel aux tours/min, il compte tout… »*. Remettre en route son moteur après l'avoir éteint consomme également du GNR : *« un temps de ralenti moteur doit être observé pour laisser le temps au turbo de refroidir et d'être correctement lubrifié mais une fois quelques secondes passées, l'agriculteur a tout intérêt à le couper »*, précise le conseiller.

AG

Beaucoup plus important

Fabrice Maitrot cite d'autres pistes beaucoup plus importantes pour économiser du carburant : *« lors d'un trajet routier, l'écoconduite aux régimes économiques est à privilégier. Des tests montrent de fortes disparités de style de conduite entre chauffeurs, des différences pouvant aller jusqu'à 50 % en termes de consommation peuvent être observées ! Utiliser un tracteur bien entretenu et bien réglé est aussi primordial : notre synthèse des passages de tracteurs au banc d'essai et de diagnostic montre qu'il est possible d'économiser jusqu'à 1,5 l/h en optimisant les régimes moteurs, d'après les courbes obtenues au banc »*. **Mais ce n'est pas tout :** *« maîtriser les pressions de gonflage entre route et champs est tout aussi essentiel : un coup de manomètre est quasiment gratuit, cela ne prend pas beaucoup de temps et peut être source de grandes économies. Une correction de pression de 300 grammes peut permettre une économie aux champs pouvant aller dans certains cas jusqu'à environ 10 %, en réduisant le patinage et l'effort de roulement »*. **Parmi les autres exemples du conseiller, nous en mentionnons ici deux derniers :** *« les séquences de travail trop courtes sont à éviter. En effet, les pertes de puissances sont importantes quand le tracteur est froid. Il faut compter 15 à 20 minutes pour qu'un moteur monte correctement en température et 10 à 12 km pour atteindre la bonne température d'huile de transmission. Un dernier point : les systèmes d'autoguidage, qui se sont beaucoup démocratisés ces dernières années, limitent les recroisements et présentent un intérêt net en consommation de carburant »*.

// GNR

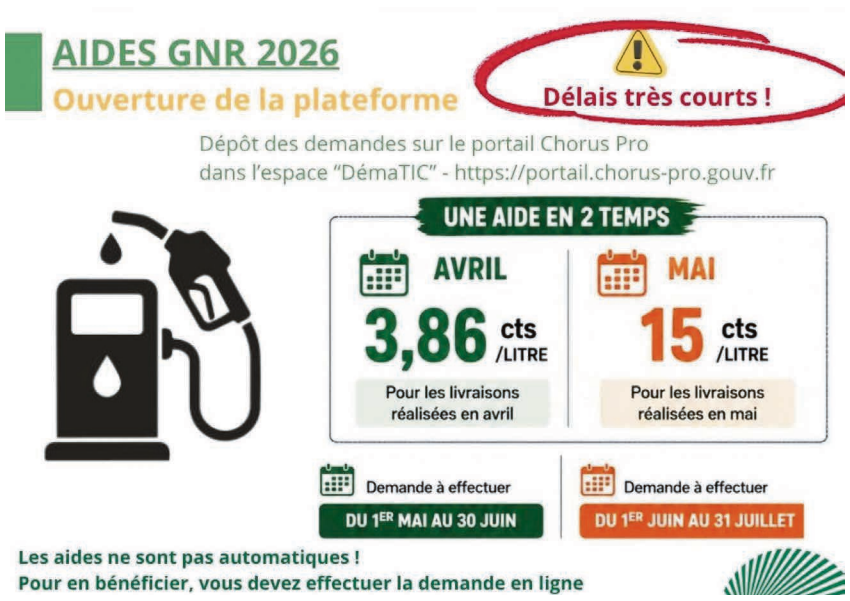
Une aide exceptionnelle à demander en deux temps

Dans le cadre des mesures de soutien annoncées pour accompagner les professionnels agricoles face à l'augmentation de l'énergie, l'État prend en charge une partie du coût du GNR consommé durant ce printemps. Le dispositif concerne les livraisons réalisées en avril et en mai, avec des montants d'aide différents selon la période.

Pour les livraisons effectuées en avril, les exploitants agricoles peuvent bénéficier d'une aide correspondant au montant de l'accise applicable au GNR agricole, soit 3,86 centimes d'euro par litre. Pour les livraisons réalisées en mai, le soutien est renforcé puisque l'aide atteint 15 centimes d'euro par litre, intégrant à la fois la prise en charge de l'accise et une aide complémentaire exceptionnelle. Les exploitants ayant eu des livraisons sur les deux périodes pourront cumuler les deux dispositifs. Pour être éligible, l'exploitation doit bénéficier du tarif réduit d'accise applicable au GNR utilisé pour les travaux agricoles. Les demandes devront être réalisées directement sur la plateforme Chorus Pro. Attention toutefois, une demande distincte est prévue pour chaque période. Concernant les livraisons d'avril, la demande peut être déposée jusqu'au 30 juin. Une seule demande devra regrouper l'ensemble des livraisons du mois d'avril. Pour les livraisons de mai, le dépôt des dossiers sera ouvert du 1er juin au 31 juillet, là encore avec une demande unique couvrant l'ensemble des livraisons du mois.

Remboursement sous une dizaine de jours

Lors de la constitution du dossier, les exploitants devront fournir les factures de livraison de GNR ainsi qu'une déclaration sur l'honneur recensant les aides dites « de minimis » perçues au cours des trois dernières années. En effet, cette aide exceptionnelle entre dans le cadre du régime européen des aides de minimis agricoles. Pour bénéficier du dispositif dans son intégralité, le montant cumulé des aides de minimis perçues par l'exploitation ne doit pas dépasser 50 000 euros sur trois exercices. Certaines aides déjà obtenues peuvent entrer dans ce calcul, notamment certains crédits d'impôt ou dispositifs fiscaux agricoles. En cas de dépassement du plafond, le montant de l'aide GNR pourra être réduit. Le Gouvernement annonce un délai de remboursement relativement rapide, avec un versement pouvant intervenir sous une dizaine de jours après le dépôt et la validation du dossier. Enfin, une vigilance particulière est demandée aux exploitants ayant bénéficié de l'avance de remboursement d'accise sur le GNR au premier semestre 2024. En l'absence de régularisation effectuée sur Chorus Pro en 2025, l'État pourra déduire les sommes restant dues du remboursement accordé dans le cadre de cette nouvelle aide exceptionnelle.



Pour bénéficier de cette aide, ne perdez pas de temps et faites vos demandes en ligne.

ÉQUIPEMENT

// DÉMONSTRATION

58 Buchez présente la fenaison Kuhn dans le Morvan

Fidèles à leur politique de démonstrations sur le terrain, les Établissements Buchez ont organisé une journée pour présenter la gamme fenaison Kuhn. L'évènement se tenait dans la Nièvre à Tamnay-en-Bazois.



Une bonne affluence lors de cette journée, malgré un temps maussade.

Avec une dizaine de machines présentées, les Établissements Buchez avaient vu les choses en grand, le 6 mai, sur l'exploitation de M. Laporte, à Tamnay-en-Bazois, dans la Nièvre. Ce large déploiement s'expliquait par l'importance de la gamme fenaison Kuhn, objet principal de cet événement préparé par l'équipe commerciale Valtra de la concession. Toutes les machines étaient animées par la gamme des tracteurs de la marque finlandaise : séries A, à partir de 75 CV, G, N, T et Q, cette dernière culminant à 305 CV. Symbole de l'augmentation des surfaces fourragères des exploitations, le groupe de fauche Kuhn GMD 9830 RA associé à une faucheuse frontale FC 3525 DF, offre un débit de chantier important avec ses 9,70 m de large. Il est doté d'un conditionneur à doigts. En sortie, le fourrage est réceptionné sur des tapis qui, selon le choix, regroupent l'andain au centre, ou produisent trois andains si les tapis sont relevés. La largeur de l'andain central est réglable par une translation des tapis. Cette machine Isobus bénéficie de sa propre hydraulique. Si les gammes Kuhn atteignent des largeurs de fauche jusqu'à 15 m, et jusqu'à 17 m en faneuses ou 14,70 m en andaineurs, le constructeur alsacien propose, avec son plus grand groupe de fauche, d'opérer toutes les phases de récolte des fourrages en 13 m. La faneuse GF 13003 T en était la représentation. Elle évoluait en version semi-portée, mais elle est aussi disponible en version portée. Cette nouvelle génération de faneuses adopte le rotor Optitedd, de 1,50 m, rotor graissé à vie. La durée de vie des dents a été doublée avec une augmentation du diamètre de son fil de 1 mm (de 9 à 10 mm), et une augmentation du diamètre de son ressort de 1 cm.

Faucher, faner, andainer en 13 mètres

L'andaineur GA 7631 à double rotor est spécialement conçu pour les amateurs de maniabilité. Sa version portée et sa conception simple permettent d'accéder à un andaineur de 7,60 m à un tarif compétitif. Il est doté du carter Masterdrive GIII, conçu pour faire face à des contraintes plus importantes sur la chaîne d'entraînement, dues notamment à des fourrages plus lourds. Des détails ont été renforcés : paliers en aluminium, profil de came optimisé pour réduire les forces sur le galet, plus grand diamètre de galet pour réduire la vitesse de rotation et pression sur la came, bras de fourches avec paliers de forte section. Au choix, le réglage de la hauteur au sol peut être manuel ou hydraulique. Deux presses complétaient cette présentation. La presse à balles rondes et à chambre variable VB 7160 réalise des balles rondes de 0,80 à 1,60 m dans des délais raccourcis, grâce au pick-up intégral et surtout au temps d'ouverture et fermeture de la porte, annoncé à 4 secondes. Ces presses proposent la fonctionnalité brevetée i-Dense adaptant le serrage en fonction du taux d'humidité du fourrage. La gamme 7100 est plutôt destinée aux usages intensifs, à plus de 5000 bottes par an. La gamme 3200 est dotée d'une cinématique simple, simplifiant l'entretien. L'alimentation est rendue plus régulière grâce à l'ameneur placé au ras du pick-up pendulaire de 2,30 m. Les VB7100 et les séries VB3200, allant de 0,80 à 1,85 m, sont aussi disponibles en version presses-enrubanneuses.

// MACHINISME

58 Technique, prévention et convivialité chez Ponge

Le partenariat entre l'entreprise Ponge, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et Groupama a donné lieu à une visite du fabricant de matériel agricole de Guipy.

Découverte technologique et convivialité peuvent aller de pair : c'est ce qu'a prouvé récemment la visite organisée au sein de l'entreprise Ponge à Guipy, dans la Nièvre. Une visite placée sous le signe de l'échange et de la prévention qui a réuni pas moins de 120 participants, dans le cadre d'un partenariat entre les Établissements Ponge, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et Groupama Rhône-Alpes-Auvergne. La visite de l'usine Ponge a permis aux participants de découvrir les installations, les savoir-faire techniques et les innovations mises en œuvre dans la fabrication et la maintenance du matériel agricole. Un temps fort particulièrement apprécié par les exploitants présents, soucieux de découvrir la conception des outils qu'ils utilisent au quotidien. La visite s'est poursuivie par une intervention de la Chambre d'agriculture, consacrée aux aides au financement pour l'achat de matériel agricole. Différents dispositifs d'accompagnement ont été présentés aux agriculteurs, avec un éclairage concret sur les conditions d'éligibilité, les démarches à engager et les opportunités actuelles pour moderniser les exploitations. Un volet prévention est également venu compléter ce programme, avec un focus sur les risques liés à l'utilisation du matériel agricole. L'objectif était de sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques, rappeler les règles de sécurité essentielles et contribuer à la réduction des accidents sur les exploitations. Un déjeuner convivial a favorisé les échanges entre agriculteurs, partenaires et intervenants, dans une ambiance chaleureuse et constructive. Cette initiative réussie illustre l'importance du partenariat entre les acteurs du monde agricole, de la prévention des risques et de l'accompagnement des exploitants dans leurs projets d'investissement.

Anne-Sophie Aurousseau
(Groupama Rhône-Alpes-Auvergne)



120 personnes ont découvert le site Ponge de Guipy, dans la Nièvre.

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Innovations maraîchage et grandes cultures

• Reporté au printemps 2027

La Chambre d'agriculture a pris la décision d'annuler la journée Innov'Action initialement prévue le 19 mai car, à ce jour, le nombre d'inscriptions ne permet pas de maintenir l'événement dans de bonnes conditions. Consciente que le contexte agricole actuel amène beaucoup d'exploitants à se concentrer sur des priorités très concrètes : préparer les assolements 2026/2027, réfléchir à comment produire avec un azote coûteux, maîtriser les charges…, la Chambre d'agriculture reste pour autant convaincue que l'innovation en agroéquipement, biosolutions et outils connectés garde toute sa place pour accompagner les évolutions de la profession.

// Rencontre régionale réseau Haies BFC

• Mardi 26 mai

Le réseau Haies Bourgogne-Franche-Comté vous donne rendez-vous pour sa rencontre régionale. L'évènement se tiendra à partir de 13 h 30 chez Alliance BFC à Aiserey, route de la Sucrerie. Il est ouvert à toutes structures. Au programme : l'évolution historique du bocage en BFC puis la présentation de différents projets du territoire. À 16 h 15 aura lieu une visite terrain avec découverte d'aménagements agroforestiers.

Renseignements : contact@reseauhaies-bfc.fr

// Visite d'essai bio à Chaumes-lès-Baigneux

• Jeudi 28 mai

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise un atelier bio à partir de 9 h 30, axé sur le choix à faire dans ses variétés de blé. Il se tiendra à l'EARL Sonnois Mickael et proposera une visite d'essai de variété de blé bio à profil protéines. Pour participer, scannez le QR Code.

// Quatre ans d'essais de fertilisation à Rouvres-en-Plaine

• Mardi 9 juin

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose un événement destiné à présenter un retour sur quatre ans d'essais système, à partir de 9 h 30 sur la plateforme expérimentale. Au programme : retour sur 4 rotations avec différents sytèmes de fertilisation, avec ou sans apport extérieur, suivi des teneur en PK. Pour participer, scannez le QR Code.

// Sapin Expo à Saulieu

• Jeudi 11 juin

Sapin Expo, salon français de matériels et de services dédiés aux producteurs de sapins de Noël, se tiendra dans l'espace Jean Bertin, de 9 h 30 à 18 heures. Ouvert à tous ceux que la production de ces conifères intéresse, c'est la grande réunion des spécialistes et des fournisseurs du secteur.

sapin-expo.fr

NIÈVRE

// Rencontres agronomiques Axéréal

• Mardi 26 mai

Le groupe coopératif Axéréal organise ses Rencontres agronomiques à destination de ses adhérents et clients. Pour les adhérents nivernais, le rendez-vous est fixé dans le Cher, au Subdray, sur la station expérimentale du Chaumoy, de 8 h 45 à 16 h 30.

YONNE

// Visite d'essais

• 27 mai

À l'occasion des Journées Bio en Grandes Cultures, le Conseil départemental, Terres Inovia, Arvalis, Seine Yonne, Cocebi, la Chambre d'Agriculture de la Nièvre et de l'Yonne, la Région Bourgogne Franche Comté et le Ministère de l'Agriculture organise une visite d'essai sur la parcelle d'expérimentation « XP'Bio 89 », à Pailly. Au programme : des ateliers, démos de matériels, stands partenaires. Les sujets abordés seront : les carie blé et variétés de blé, semis de cultures de printemps à l'automne, biodiversité. Un repas sera prévu sur place.

// Inauguration d'une chèvrerie

• 29 mai

La chèvrerie des Dames Douces organise l'inauguration officielle de sa nouvelle chèvrerie au sein du nouveau site, situé dans la rue de la rue des dames douces à Villiers-Louis. Une restauration sur place est prévue lors de la soirée, pour y participer, il suffit de réserver.

Contact : La chèvrerie des Dames Douces : Tél. 06 50 68 93 92.

RÉGION

// Rencontre régionale réseau Haies BFC

• Mardi 26 mai

Le réseau Haies Bourgogne Franche-Comté vous donne rendez-vous pour sa Rencontre régionale. L'évènement se tiendra à partir de 13 h 30 chez Alliance BFC à Aiserey, en Côte-d'Or, route de la Sucrerie. Il est ouvert à toutes structures. Au programme : l'évolution historique du bocage en BFC puis la présentation de différents projets du territoire. A 16h15 aura lieu une visite terrain avec découverte d'aménagements agroforestiers.

Renseignements : contact@reseauhaies-bfc.fr

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Régler ma moissonneuse-batteuse

• Mardi 2 Juin à Francheville

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Remplir mon Tesa simplifié

• 11 juin en visioconférence

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Ovins et agrivoltaïsme

• Mercredi 3 juin

Dans le cadre de ses actions de promotion de l'élevage ovin dans la Nièvre, la Chambre d'agriculture propose une formation sur l'agrivoltaïsme. L'occasion de faire des choix éclairés si l'on réfléchit à un projet agrivoltaïque couplé à une production ovine.

nievre.chambres-agriculture.fr

// Réglage gagnants pour plus de rendement

• Jeudi 4 juin

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation destinée à optimiser les réglages de votre moissonneuse-batteuse pour gagner en qualité et en rendement. Identifiez les points clés, limitez les pertes et améliorez la performance de vos récoltes grâce à des apports techniques et des mises en pratique sur machines. Le lieu est encore à définir.

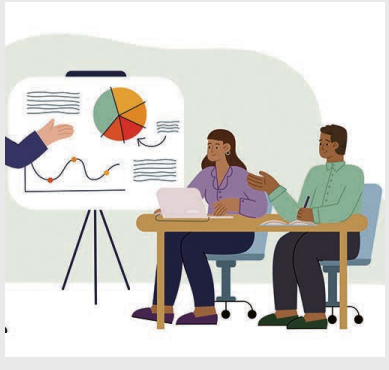
Chambre d'agriculture : 03 86 93 40 37

// Vérification périodique des engins et accessoires de levage

• Mardi 16 juin

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation qui se tiendra à Nevers. Elle permettra aux participants de maîtriser la réglementation et les méthodes de contrôle pour réaliser les vérifications générales périodiques en toute autonomie. Vous pourrez ainsi sécuriser vos équipements, identifier les anomalies et assurer la conformité de vos engins et accessoires de levage.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er mai 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er mai 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,02
12 - 16	2	12,11
17 - 24	3	12,28
25 - 35	4	12,55
36 - 51	5	13,08
52 - 73	6	13,70
74 - 104	7	14,50
105 - 143	8	15,50
144 - 196	9	16,78
197 - 270	10	18,58
271 - 399	11	21,15
400	12	24,16

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

19/05/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 190 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	6,20	6,21	6,20	
		300-350	5,73	5,80	5,78	
		350-400	5,45	5,81	5,58	+ 0,09
	R	200-250	5,82	5,83	5,83	
		250-300	5,71	5,81	5,77	
		300-350	5,34	5,58	5,47	
F	U	250-300	5,69	5,87	5,76	
		300-350	5,36	5,83	5,53	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 219 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	5,13	5,62	5,30	
		400-450	5,20	5,56	5,33	+ 0,11
		450-500	4,86	4,86	4,86	- 0,05
		500 et +	4,70	4,86	4,85	
F	U	350-400	5,32	5,35	5,34	
		400-450	5,04	5,04	5,04	
	R	300-350	5,23	5,30	5,26	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 214 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,62	3,90	3,79	+ 0,39
F	E	24 à 36 mois	4,80	6,79	5,33	
		- 5 ans	4,62	5,44	4,89	+ 0,06
		5 à 10 ans	4,55	4,83	4,72	
	U	24 à 36 mois	4,07	4,62	4,29	- 0,22
		- 5 ans	3,82	4,56	4,12	+ 0,09
		5 à 10 ans	3,82	4,44	4,01	+ 0,12
		+ 10 ans	3,68	4,26	3,82	+ 0,02
	R	24 à 36 mois	3,57	4,54	3,99	+ 0,06
		- 5 ans	3,60	3,75	3,70	- 0,03
		5 à 10 ans	3,69	3,79	3,74	+ 0,02
		+ 10 ans	3,55	3,68	3,63	+ 0,04

OBSERVATIONS

Effectif global : 623 - Taux de vente : 96 %.

Broutards / taurillons / laitonnnes / génisses / vaches : L'offre reste modérée dans toutes les catégories. Néanmoins, on remarque la présence d'acheteurs plus nombreux que les semaines précédentes, entraînant ainsi davantage de dynamisme dans les enchères, un très bon taux de vente et des tarifs qui se stabilisent ou regagnent quelques centimes en fonction des catégories.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

18/05/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 41 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	5,63	5,63	5,63	
		350-400	5,38	5,38	5,38	
		400-450	4,89	5,12	5,01	
F	U	300-350	5,12	5,12	5,12	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 20 - Vente : 70 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	4,56	4,56	4,56	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 40 - Vente : 72 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	5 à 10 ans	3,58	3,90	3,78	- 0,08

OBSERVATIONS

Effectif global : 101 - Taux de vente : 82 %

Broutards : Les apports sont peu nombreux mais les cours restent reconduits dans les sujets de moins de 430 kg.

Laitonnes : Pas assez d'apports pour établir une cotation.

Vaches : Cours difficillement reconduits dans les sujets d'état avancé et haussiers dans les sujets maigres.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

18/05/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 558 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,53	6,38	5,81	+ 0,14
		de 44 à 50 kg	5,21	5,87	5,61	=
		+ de 50 kg	4,16	4,83	4,50	- 0,07
	R	de 38 à 44 kg	4,55	5,44	5,33	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif :255 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			2,03	2,45	2,19	- 0,15
F	U	+ de 60 kg	2,30	2,73	2,55	- 0,16
	R	+ de 60 kg	2,08	2,28	2,25	=

OBSERVATIONS

Effectif global : 833 - Taux de vente : 96 %

Agneaux : Une offre généreuse en ce dernier marché avant la fête musulmane de l'Aïd el Kébir. Une qualité correcte et des acheteurs au rendez-vous. Les cours franchissent un nouveau palier cette semaine. Tendances à confirmer dans les semaines à suivre.

Brebis : Des apports qui augmentent également avec la sortie des animaux de prime. De plus, avec davantage d'offre les cours cèdent quelques centimes, mais les prix pratiqués reste encore très attractifs.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

18/05/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 104 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,53	5,65	5,61	
		de 38 à 44 kg	5,47	5,90	5,72	
		> 44 kg	5,57	6,00	5,66	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 20 - Vente : 80 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,93	2,42	2,18	

OBSERVATIONS

Effectif global : 124 - Taux de vente : 92 %

Agneaux : À l'approche de la fête de l'Aïd, les agneaux se valorisent convenablement. Très peu d'invendus.

Brebis : Cours reconduits dans les bonnes brebis.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

13/05/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 836 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,55	6,66	5,75	+ 0,27
		de 38 à 44 kg	5,71	6,20	5,71	- 0,21
		> 44 kg	5,45	6,24	5,75	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 323 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,78	2,36	2,24	
		+ de 60 kg	1,98	2,72	2,41	+ 0,06

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 55 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		34	82	50	- 5,00

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 81 - Vente : 45 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	95	152	113	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 295 - Taux de vente : 94 %

Agneaux : À l'approche de la fête de l'Aïd, le marché est joliment approvisionné avec des cours qui se tassent légèrement du au nombre mais qui permet de valoriser les bon lot d'agneaux à des cours supérieurs à la semaine passée. Il reste désormais 15 jours avant la fête pour profiter de ces cours porteurs surtout dans les agneaux lourds.

Brebis : Cours reconduits à haussier dans les brebis lourdes et bien engraissées.

Terres de Bourgogne

Journal agricole & rural

1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

18 Mai 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

os bovins finis : baisse incompréhensible et injustifiée des urs !

vins maigres : Cours peu lisibles ! Des opérateurs aintiennent la pression sans explication, et malgré une offre i reste très restreinte.

POLITIQUES

Les députés de la commission des Affaires économiques ont adopté dans la soirée du 7 mai le projet de loi d'urgence agricole, qui doit désormais être débattu à partir du 19 mai en séance publique. Sur le volet prédation, le seuil des 500 loups au-delà duquel le tir aurait été possible n'a pas été voté en commission. Sur le tunnel de prix, un amendement du rapporteur confie aux interprofessions la décision de demander au gouvernement de lancer l'expérimentation du tunnel de prix.

SANITAIRE

Le ministère de l'Agriculture a tenu la semaine dernière u webinaire sur l'évolution de la MHE et de la règlementatio inhérente. Le dernier cas s'est déclaré en novembre 2025 e Sarthe. Si aucun nouveau foyer n'est déclaré, la zone régulée ser réglementairement levée en novembre 2027 et la Franc retrouvera le statut indemne. Pour 2026 la zone ne va pa beaucoup évoluer excepté que la Bourgogne Franche Comté sortir de la ZR en octobre. La FNB a plaidé pour un assouplissement de conditions d'échanges européens notamment vers l'Italie su l'exigence de vaccination depuis 21 jours.

STOP AUX INTOX !

La seule chose qui baisse, c'est le prix payé aux éleveurs ! Il faut stopper cette spirale, et ne pas céder à la panique ! Vérifiez toutes les informations qui arrivent en ferme. La FNB encourage les éleveurs à ne pas laisser partir leurs animaux sans juste prix, dans la mesure du possible.

FAIT DE LA SEMAINE

Les opérateurs de l'aval multiplient les pressions sur les prix payés aux producteurs… sans aucune justification de marché ! En 10 semaines, les cotations des jeunes bovins viande U-, ont accusé une baisse de 63 cts, avec des baisses hebdomadaires jamais égalées.
Pourtant, la consommation se tient sur le 1er trimestre, et l'offre reste, depuis 2 ans, au plus bas, avec les effets cumulés de la décapitalisation et des crises sanitaires. Les opérateurs jouent décidément un jeu dangereux pour leur avenir et celui de la filière !

CARTON ROUGE

La Commission européenne a retiré le Brésil de la liste **provisoire** des pays respectant les normes européennes sanitaires… liste amenée à évoluer d'ici septembre, date de son application. Elle reconnait donc de nouvelles failles sanitaires brésiliennes… mais décide, une nouvelle fois de ne pas agir ! Pour la protection des consommateurs et des producteurs européens, l'heure est à l'action, en stoppant immédiatement les imports brésiliens, et en suspendant définitivement l'accord entre l'union européenne et le Mercosur.

CHIFFRE A RETENIR

Consommation : +1% sur 3 mois

La consommation française de viande bovine, calculée par bilan (seule méthode fiable incluant tous les circuits de distribution) montre une hausse de 1% sur les 3 premiers mois de l'année. Pour avril, dans l'attente des bilans, il est possible de regarder les ventes de haché en grande distribution : sur les 4 dernières semaines disponibles (6 avril au 3 mai), le chiffre d'affaires augmente de +7,4% en frais et +20,2% en surgelé, très loin des discours alarmistes !

EN REGION

Plusieurs sections bovines ont déjà rencontré ou vont rencontrer les abattoirs pour demander des comptes sur des baisses de prix injustifiées. La FNB incite toutes les sections bovines à se mobiliser pour aller mettre la pression localement. Venez avec les vrais chiffres du marché : baisse du potentiel de production, consommation qui tient, export qui continue… Ne laissons pas les discours des abatteurs servir de prétexte pour faire baisser les prix. La FNB peut fournir arguments et données actualisées si besoin.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 19 (4 jours ouvrés)

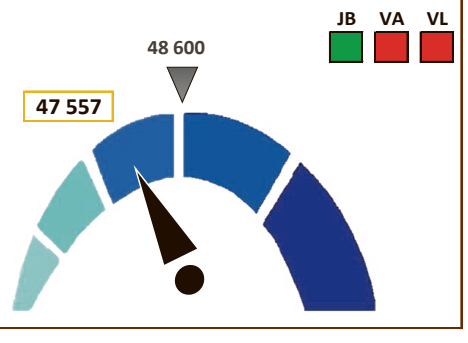
	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne
Références	48 600 (4 jours)	13 365 (% /sem.2025)	9 000 (% /sem.2025)
S15 (4 jours ouvrés)	47 667	12 675	7 162
S16	53 630	17 431	9 198
S17	50 596	15 695	8 557
S18 (4 jours ouvrés)	46 815	11 896	7 912
S19 (4 jours ouvrés)	47 557	12 551	8 195
Moyenne glissante 5 semaines	49 253	14 050	8 205
Evol A-1 (moy glissante)	-0,5%	-11%	-16%

Effectifs et sorties	
Ecoulement JBviande :	
Abattages hebdo = 9 630 têtes	
10 133	léger ralenti
11 333	léger ralenti
10 846	léger ralenti
10 109	léger ralenti
10 707	léger ralenti
Cumul S1 à S19 :	léger ralenti

Cotations		
Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)
6,28	6,08	4,16
7,64	7,57	5,90
7,59	7,49	5,83
7,49	7,37	5,61
7,37	7,22	5,50
7,30	7,10	5,40

Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,28 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)

6,87 Génisse R + (€/kg éc.)

6,08 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)

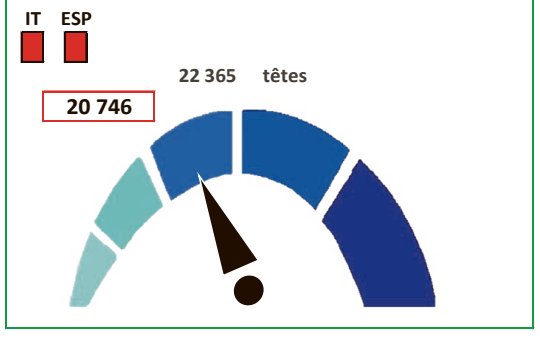
4,16 Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2025

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

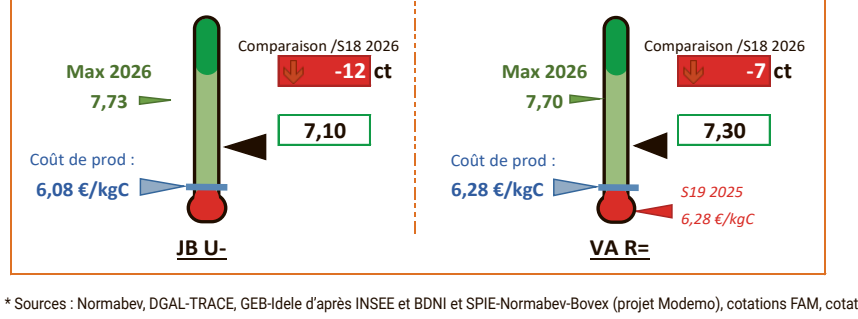
Exports vifs - Italie + Espagne

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

Décapitalisation :

-1% /2025

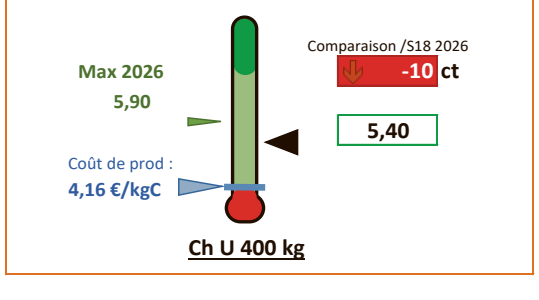
1er mars 2026

Ecoulement des JB :

léger ralenti

Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 20 du 11 au 15 mai 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

	Effectif	Evol / S-1
BOUCHERIE	932	↘
MAIGRE	3 348	↘
VEAUX	1 772	↘
OVINS/CAPRINS	5 500	↗

• **Broutard(e)s :** l'ambiance reste compliquée cette semaine sur la majorité des centres. Les jours fériés perturbent les apports et limitent la présence d'opérateurs sur certaines places, rendant parfois difficile l'établissement des cotations. Le commerce reste globalement laborieux, avec des besoins faibles et un tri toujours marqué de la part des acheteurs, notamment sur les sujets lourds. Si quelques marchés parviennent à stabiliser leurs bases ou affichent un léger regain d'activité, des baisses persistantes et des invendus sont encore observés lorsque la demande fait défaut. En femelles, le commerce se stabilise davantage, avec des ventes plus fluides et des cours majoritairement reconduits. Les transactions restent toutefois plus compliquées sur les sujets trop gras.

• **Gros bovins maigres :** l'activité se montre un peu plus favorable cette semaine selon les catégories. Les transactions sont actives avec des prix fermes à haussiers sur certains marchés. Si quelques ajustements persistent localement, notamment en raison d'une offre plus inégale, les sujets jeunes ou bien préparés continuent de bien se commercialiser dans un contexte plus dynamique.

• **Boucherie :** les orientations restent contrastées cette semaine selon les centres. Si quelques marchés parviennent à maintenir des bases stables, des replis persistent sur d'autres dans un contexte de faibles besoins. Les jours fériés et le manque de volume perturbent également le commerce.

• **Ovins :** les situations apparaissent contrastées cette semaine. Plusieurs marchés enregistrent des ajustements à la baisse ou un commerce plus laborieux, sous l'effet d'apports plus étoffés. Toutefois, les bons lots continuent de bien se valoriser, notamment lorsqu'ils bénéficient d'une demande ciblée et d'une bonne qualité. En brebis, le commerce reste difficile, avec des baisses sur certains centres, tandis que d'autres parviennent à se maintenir grâce aux bons sujets.

PETITES ANNONCES



AGRIOCCASIONS

Les belles occasions de votre région

Une nouvelle édition de nos AGRIOCCASIONS arrive bientôt. En attendant, consultez les dernières offres sur le site de votre hebdomadaire.

Matériel

Tracteur

01 - Vends tracteur 1120 John Deere 6199 h, bon état général.
✆ 04 74 55 8538

07 - Cause retraite vends tracteur 4x4 Claas Lexos 230 FB fruitier 2015 1480 heures 78ch très bon état andaineur Kverneland 9546 2015 4.6m très bon état 2 saisons atomiseur Tecnoma 1000l bon état général sans TVA tel 06 71 21 49 36
✆ 06 71 21 49 36

18 - Vends tracteur Case Puma 215CVX de 2014, 6300 heures, autoguidage d'origine, pneu 50% (XEOBIB en 710 et 650), 63.000 euros.
✆ 06 19 82 10 03

Travail du sol

01 - Vends cover crop Quivogne PXL 28 disques porte culti déchaumeur 3m 13 dents herse rotative Vicon TOP 3m.
✆ 06 31 90 33 10

07 - Vends rateau faneur Kuhn GA 300G Cornadis barre de 3 40 places bascule 1000 k avec cadran trac case 633 direction assistée fourche AGAM.
✆ 06 12 89 21 97

Récolte

01 - Cse cess vend faneuse Pottinger 6 toupies 6m90, 2 amortisseurs, année 2017, semoir anti limace 24m Delimbe année 2020.
✆ 06 16 34 95 84

26 - Vends presse New Holland super Hayliner 69 très bon état.
✆ 06 21 11 59 18

38 - Vends Presse moy dens New Holland 366 Bon Et. peu servie 500 bts/an depuis 20 ans Prx à débattre
✆ 07 77 05 09 21

Irrigation

01 - Vends poteaux bois + barre au garot + bac à eau + pompes de prairie + tonnes à eau + tombereau à pneus + 51 tuyaux arrosage alu 100x9m + motopompe Ruggieri.
✆ 06 08 30 23 30

38 - Vends 110 Arros Rolland en laiton sous fondaison + 90 arros Naan 5024 pos détail.
✆ 06 50 93 61 14

Divers

10 - Retraité vds 2 sem mono Nodet-Gougis, pneu 2 6 R/3M av, 3 dist micro 1000 € HT. 8 R/4 M av dist mic pneu + 3 trém Fert 2000 €. MB IH 541, 4,20 m 2910 H pour tsol 2500 €. Cab IH XL. (1501)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (2101)
✆ 06 30 11 59 25

38 - Vends trisoc Pottinger servo25, enroul Irrifrance 7300, pulvé Hardi 800L 12m, ensil fléau JF130, 2ha couvert intégrale.
✆ 07 78 43 05 29

38 - A vendre roues étroites 8.3 8 R 36 ; herse plate Quivogne repliage hydraulique, bon état.
✆ 06 67 64 21 74

38 - Vends remorque autochargeuse de bottes 1006c New-Holland en bon état et un élévateur.
✆ 06 89 78 27 32

38 - Recherche petite bétonnière, capacité béton 250L, chargement à la main, moteur thermique. Cuve en bon état pour usage immédiat.
✆ 06 24 87 28 37
ou 06 30 36 49 28

39 - Vends élagueuse-débroussailleuse Noremat Dextra M54, broyeur Desvoys DRH 3 éléments 5,80.
✆ 06 84 21 69 15

39 - Vends cuves résine, faucheuse Kuhn, pulvérisateur avec enrouleur et lance, moulin à farine, canon.
✆ 06 75 24 49 62

42 - Cause retraite vends camion frigo, série Renault Midlum 180, état exceptionnel, entretien régulier Renault + matériel maraîcher.
✆ 06 13 71 82 00
ou 06 41 55 39 97

42 - Vends récolteuse fléau 1,50 m Vibro Carre + semoir Nod. et 2,50, très bon état.
✆ 06 70 71 21 86

55 - Vends Rb Fendt 4160V 5700B ; faneuse Kuhn 6502 GF ; cage contention Maréchalle ; station Gnr 2.000 l ; bineuse 6 r.
✆ 06 77 39 55 86

69 - Recherche : tracteur et micro-tracteur toutes marques, tout état même HS à partir de 1970 - Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe. Déplacement rapide.
✆ 06 43 23 43 51

71 - Broyeur de haies Rousseau mangouste, rotor 1 m, BE, 2800 €. Broyeur de haies Ferry 4,60 m, rotor 1 m, avec lamier sécateur, TBE, 4800 €. Broyeur de haies Nicolas, 4700, rotor 1,20 m, fléaux, EM, 1900 €. Broyeur de haies Mc Connel mag-520, rotor bois, 1,20 m, commandes électriques, 3500 €. Chargeur Mailleux MX 120, 2200 €. (2105)
✆ 06 88 36 83 55

71 - Vends 4 pneus basse pression, 550-22,5 + 1 pneu 18 4R38 + 1 pneu 16 9R24.
✆ 06 86 55 49 15

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends Renault Trafic 1 modèle 2.1 D - 1988 - pour ou en pièces détachées (démarreur, boite de vitesse, moteur -tournant-, roues, portes, siège, etc.
✆ 06 43 09 13 80

21 - Vends 306 Turbo diesel pour pièces, roulante, moteur 280 000 km, 400 euros justifiés. Vds support coupe MB 6 m2, 12 cm, tonne à eau 800 l, prix à débattre. (2103)
✆ 06 87 46 62 34

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

26 - Vends moto Yamaha 125 TW, 2001, 15200Kms, contrôle OK, factures, 1500 euros.
✆ 06 38 10 22 15

58 - Vends C4 essence 80 000 km, moteur PureTech, dist ok, batterie neuve, CT ok. (2102)
✆ 06 22 05 82 29

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin 2024 stocké hangar bottes 250 kg prix 25 euros/tonne.
✆ 06 37 06 27 49

38 - Vends foin bio botte MO prairie naturelle récolte 2025, 3 euros la botte.
✆ 06 09 12 59 20

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC

❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

TRICO® JARDIN

TRICO AEGIS AGRO

RÉPULSIF CERVIDÉ BIOCONTRÔLE

À BASE DE GRAISSE DE MOUTON

- Protège arbustes et plantes des attaques de cervidés
- Protection longue durée jusqu'à 42 jours

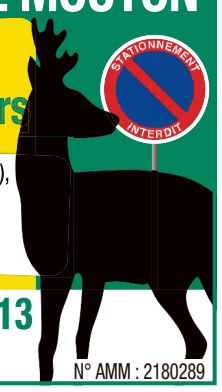
250 ml ▶ protection de 30 à 50 plantes (rosiers...), jusqu'à 2 applications possible avec 250 ml

1L ▶ protection de 150 à 200 plantes (rosiers ...), jusqu'à 2 applications possibles avec 1L

Utilisation sans CERTIPHYTO

Appelez Romane au 02 31 23 10 13

rbaudin@aegis-agro.fr



N° AMM : 2180289

Fourrage

21 - Achète paille en andain, Sud 21, travail soigné. (2001)
✆ 06 86 00 02 01

21 - Recherche herbe sur pied ou foin en andain. Secteur Précy-sous-Thil – 20 km alentours. Travail soigné, arrangeant, paiement sérieux. (1702)
✆ 06 75 39 31 86 -
Boussard Environnement

42 - Vends foin 2025, très bonne qualité, sans engrais.
✆ 06 87 77 28 03

89 - Recherche paille en andain. Secteurs Chablis (89) Montbard (21) et 30 km alentours. Travail soigné, enlèvement rapide, paiement sérieux. (1703)
✆ 06 75 39 31 86 -
Boussard Environnement

Propriété

42 - Vends propriété à l'Hôpital-le-Grand (42) idéal pour amateur équin, comprenant une maison année 2000 de 200 m2, un terrain de 4500 m2 qui jouxte 4 ha de prés à louer. Prix 459 000 euros.
✆ 06 08 97 43 57

Terrain

38 - Eleveur d'ânes recherche à louer ou à acheter des parcelles de pré en herbe, situées en plaine ou en moyenne montagne, avec ou sans partie boisée, si possible avec grange ou petite ferme pour abri et stockage de foins et de céréales surface 1ha à 10ha, région Aura.
✆ 06 24 87 28 37
ou 06 30 36 49 28

À louer chasse dans la forêt communale de Pasilly :

Superficie 36 ha 79 - Durée du bail 9 ans

Mise à prix : 1 496,61 € (indexation blé fermage)

Adresser votre offre à la Mairie de Pasilly (89310)

sous pli cacheté avant le 1er Juin 2026 dernier délai.

Pour tous renseignements et nouvelles clauses s'adresser à la mairie de Pasilly au 03 86 82 65 92 le Jeudi entre 9 h 30 et 12 h ou le Jeudi entre 13 h et 16 h 30 ou en adressant un courriel à *mairie.pasilly@gmail.com*

Location

Immobilier

01 - A louer 25 km Nord-E. de Lyon : 240 m2 (séjour, entrée, cuisine, bureau, 4 chambres, 2 sdb, WC, pompe à chaleur) terrain env. 700 m2, 1950 euros.
✆ 06 74 69 36 26

74 - Recherche suite à incendie bât pour 100 chèvres laitières et 20 vaches laitières pour hiver 2026/2027.
✆ 06 72 83 22 34

Offre

Service

38 - Prestation de services Pressage enrubannage avec combiné Claas Pressage de foin et paille en botte ronde de 125 Transport avec benne agricole de 16t (33m3) Location de benne agricole.
✆ 06 47 27 26 96

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

25 - Ferme du lycée agricole de Besançon recherche un salarié agricole polyvalent (H/F) pour participer aux travaux de son atelier lait et porcin. Poste à pourvoir rapidement. CDI, salaire selon expérience, prime de participation, logement sur place possible.
✆ Contacter
le 06 84 81 00 70

Demande

71 - Personnes recherchent tous travaux viticoles, taille, tirage des bois, pliage, levage et relevage. Travail soigné, expérience de plus de 25 ans. (0602)
✆ 06 29 47 88 45

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS

>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS

>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant

>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques

>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs

Scannez-moi !

Vermot

03 81 93 85 10

www.vermot-rainurage.com

Des professionnels à votre service



BECKER Frères ARRIVAGE

PANNES GALVA

Profil SIGMA, profil Z, profil C

58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr

58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE

VENTE de BOIS

SCIERIE MOBILE

Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03

www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers

Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Divers

11 - Chasseurs de lapin (2) cherchent territoire ou le lapin abonde et qui provoque de sérieux dégâts Aude/Hérault sans une ACCA ou chasse privée avec prise de carte payante, chasse avec 2 épagneuls.
✆ 04 68 43 70 54 ou
06 71 09 56 67
ou 06 31 60 20 71

Animaux

Bovin

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends reproducteurs Charolais 15 mois, HBC, grandes origines, gros gabarit, livraison assurée. Gaec Langlet, 58140 Gacogne. (1205)
✆ 06 37 90 51 67

21 - Vends taureau Charolais 18 mois, HBC. Colliette Sylvie, 21210 Villargoix. (1903)
✆ 06 70 74 97 70
03 80 64 12 78

01 - Recherche génisses pension alpage Jura de Mai à mi-octobre.
✆ 06 82 15 53 99

39 - Achète bon taureau HBL + 5 ans type mixte, vêlage facile.
✆ 06 41 15 60 64
ou 03 84 48 27 61 H.R.

39 - Vends bonnes vaches limousine pleines (entre 10 et 20), taureaux reproducteurs indemn IBR BVD Besno, possibilité livraison.
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vends taureaux Charolais 17 mois, HBC, vêlage facile, aptes à la saillie. Gaec Cuisset Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

70 - Vends vaches laitières Bio, contrôle laitier, vaccinées DNC, indemne IBR.
✆ 06 43 67 62 45

71 - Élevage Charolais HBC Grand choix de taureaux de 2 ans. EARL Pacaut Jean Marc, 71 Laizy.
✆ 06 84 10 17 27

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (1402)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Chien

38 - Vends chiot Border Collie portée de 8 chiots, M et F nés le 1/04/2026, non lof, N° Immatriculation mère 250268743352005, prix : 250 euros, parents travaille sur bovins.
✆ 06 63 25 20 32

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP | VILLE

TÉL. | PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €

☐ 2 ANS 234 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL DE L'ABBAYE DU VAL DES CHOUES
au capital de 1 000 €
Siège social : Abbaye du Val des Choues
21290 ESSAROIS
892 046 400 RCS DIJON

Selon décision du 06/05/2026, l'associé unique de la SARL DE L'ABBAYE DU VAL DES CHOUES a décidé de transférer le siège social au 2 Rue de la Cure - 21290 VOULAINES-LES-TEMPLIERS à compter du 06/05/2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL26022928

MODIFICATION DU CAPITAL

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

PHARMACIE LANCE
SELARLU au capital de 1 000 000 €
porté à 1 500 000 €
Siège social : 8 Av. Bernard Loiseau
21210 SAULIEU
821 745 932 RCS DIJON

Par décision du 17/04/2026, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 500 000 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes: Ancienne mention : Capital social : 1 000 000 euros. Nouvelle mention :Capital social : 1 500 000 euros. Pour avis - La Gérance.

AL26022948

CESSION

TSPC COLETTE
Société par actions
simplifiée unipersonnelle
Siège social :
5, rue du Professeur Louis Neel
21600 LONGVIC
Immatriculée au Registre
des Commerces et des Société
de DIJON sous le numéro SIRET :
414 081 547

Aux termes de l'acte authentique de cession de parts reçu par Maitre ANDRIEU, Notaire à LE CREUSOT (71200), il a été pris acte de la nomination de la Société à responsabilité limitée dénommée LDG INDUSTRIE, au capital de 20.000,00 € dont le siège social est à GIVRY (71640) 17 rue Georges Clémenceau, inscrite au RCS de CHALON SUR SAONE sous le numéro 103587440, en qualité de Présidente, en remplacement de Monsieur Marc VINCENT, démissionnaire à compter du 29 Avril 2026.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis
Le Notaire

AL26022971

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Côte-d'Or
Commune de CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE
avec extension partielle sur celles de Renève et Broye-les-Loups-et-Verfontaine

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
sur le projet d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental

Une enquête publique sur le projet d'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune de Champagne-sur-Vingeanne se déroulera du **18 mai 2026** à **14h00** au **22 juin 2026** à **17h00** (soit 36 jours) en mairie de Champagne-sur-Vingeanne.
Ce projet d'aménagement foncier concerne la commune de Champagne-sur-Vingeanne et par extension le territoire d'une partie de celles de Renève et Broye-les-Loups-et-Verfontaine. L'enquête publique consiste à porter à la connaissance du public le choix du mode d'aménagement foncier, le périmètre correspondant et les prescriptions que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes.
Le tribunal administratif de Dijon a désigné comme commissaire enquêteur M. Jean-Michel MÉRIAUX(et M. Bruno CHARPENTIER, suppléant) pour conduire l'enquête publique. Ce dernier se tiendra à la disposition du public lors de permanences en mairie de Champagne-sur-Vingeanne aux dates suivantes : le **lundi 18 mai 2026** de **14h00 à 17h00**, le **samedi 6 juin 2026** de **9h00 à 12h00**, le **lundi 15 juin 2026** de **9h00 à 12h00** et le **lundi 22 juin 2026 de 14h00 à 17h00.**
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses éventuelles observations pendant la durée de l'enquête sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Champagne-sur-Vingeanne (6 rue Haute) les **lundis** de **10h00 à 12h30**, **mercredis** de **10h00 à 12h30** et **jeudis** de **16h00 à 19h00** ou pendant les **permanences** du commissaire enquêteur. Ces observations seront tenues à la disposition du public.
Le dossier sera également accessible depuis un poste informatique à la mairie de Champagne-sur-Vingeanne aux horaires précédemment indiqués ainsi que depuis le site internet du Conseil Départemental (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1) et sur le site internet du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7306/. Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-7306@registre-dematerialise.fr(publiées sur le registre dématérialisé) ainsi que par correspondance postale fermée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Champagne-sur-Vingeanne - Enquête aménagement foncier – 6 rue Haute – 21310 Champagne-sur-Vingeanne.
Le dossier d'enquête comprend :
1. le cadre de l'enquête publique ;
2. la proposition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) qui comporte le choix du mode d'aménagement foncier, la délimitation du périmètre de l'opération, les prescriptions que devront respecter le futur plan parcellaire et les travaux connexes ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation ;
3. un plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ainsi que la liste des parcelles du périmètre ;
4. l'étude d'aménagement et d'environnement, ainsi que l'avis de la CCAF sur les recommandations contenues dans cette étude ;
5. les informations portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le Préfet.
A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rédigera un rapport et des conclusions qui seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Champagne-sur-Vingeanne, à la Préfecture de la Côte-d'Or et au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur le site internet de ce dernier (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1).
La CCAF se réunira après la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour examiner les observations formulées. Au vu de ceux-ci et après avoir recueilli l'avis de la CCAF, puis celui des communes concernées, le Conseil Départemental décidera s'il ordonne l'opération d'aménagement et, le cas échéant, en fixera le périmètre.
Le Département de la Côte-d'Or, maître d'ouvrage, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (Conseil Départemental de la Côte-d'Or - Service Agriculture et Alimentation de proximité –53 bis rue de la Préfecture – CS 13501 – 21035 Dijon cedex, 03.80.63.65.69).
Le présent avis est notifié à tous les propriétaires de terrains figurant dans la documentation cadastrale et situés à l'intérieur du périmètre retenu. Il sera également consultable sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1).
Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.
A Dijon,
Le Président
Pour le Président et par délégation
L'Adjoint au Directeur Eau, Environnement et Alimentation

AL26022733

ENQUÊTE PUBLIQUE 2ÈME AVIS

PRÉFECTURE DE LA MEUSE
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE
RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CREATION DE L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE (INB) DU CENTRE DE STOCKAGE EN COUCHE GEOLOGIQUE PROFONDE DES DECHETS RADIOACTIFS DE HAUTE ET DE MOYENNE ACTIVITE A VIE LONGUE (CIGEO) DEPOSEE PAR L'AGENCE NATIONALE DE GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS (ANDRA)

Par arrêté interpréfectoral n° 2026-587 du 09 avril 2026, il est prescrit une enquête publique **du lundi 18 mai 2026 à 09H00 au jeudi 02 juillet 2026 à 12H00**, soit 45 jours consécutifs, portant sur la demande d'autorisation susvisée.
La personne responsable du dossier déposé est Monsieur Patrice TORRES, directeur de la Direction Industrielle Grand Est (DIGE) de l'Andra, auprès duquel toutes informations pourront être sollicitées par courrier à l'AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS (Andra) 1-7, rue Jean Monnet 92 298 CHÂTENAY-MALABRY Cedex ou par courriel :
instructiondac.cigeo@andra.fr
L'enquête publique, dont le siège est fixé à la mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU, se déroulera dans les mairies des communes suivantes concernées par l'installation nucléaire de base du centre de stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue :
- **département de la Meuse** : ABAINVILLE, AMANTY, BADONVILLIERS-GERAUVILLIERS, BIENCOURT-SUR-ORGE, BONNET, BOVEE-SUR-BARBOURE, BOVIOLLES, BURE, CHASSEY-BEAUPRE, COUVERT-PUIS, DAINVILLE-BERTHELEVILLE, DAMMARIE-SUR-SAULX, DELOUZE-ROSIERES, DEMANGE-BAUDIGNECOURT, GONDRECOURT-LE-CHATEAU, HEVILLIERS, HORVILLE-EN-ORNOIS, HOUDELAINCOURT, LE BOUCHON-SUR-SAULX, LIGNY-EN-BARROIS, LONGEAUX, MANDRES-EN-BARROIS, MARSON-SUR-BARBOURE, MAUVAGES, MONTIERS-SUR-SAULX, MORLEY, NAIX-AUX-FORGES, NANTOIS, REFFROY, RIBEAUCOURT, SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN, SAINT-JOIRE, TREVERAY, VILLERS-LE-SEC ;
- **département de la Haute-Marne** : AINGOULAINCOURT, ANNONVILLE, CHEVILLON, CIRFONTAINES-EN-ORNOIS, ECHENAY, EFFINCOURT, EPIZON, GERMAY, GERMISAY, GILLAUME, LEZEVILLE, MONTREUIL-SUR-THONNANCE, NONCOURT-SUR-LE-RONGEANT, OSNE-LE-VAL, PANSEY, PAROY-SUR-SAULX, POISSONS, SAILLY, SAUDRON, SUZANNECOURT, THONNANCE-LES-JOINVILLE, THONNANCE-LES-MOULINS.
En vue de conduire l'enquête publique, la présidente du tribunal administratif de Nancy a constitué une commission d'enquête. M. Yves LALLEMAND, colonel de l'armée de terre en retraite, est désigné en qualité de président de la commission d'enquête. M. Jean-Pierre GRANJON, inspecteur divisionnaire des finances publiques en retraite, M. Jean-François TRASSART, consultant indépendant, M. Didier LOUIS, retraité du secteur des assurances, et M. Emmanuel COTE, retraité de la police nationale, sont désignés en qualité de membres titulaires. M. Frédéric VIENNOT, retraité cadre Enedis, M. Pascal GAIRE, retraité de la fonction publique territoriale, et M. Yves ROBINOT, fonctionnaire Orange, sont désignés en qualité de suppléants.
Pendant la durée de l'enquête, l'ensemble du dossier comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse du porteur de projet, les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements consultés ainsi que le bilan de la participation du public relatif à l'élaboration du projet de centre de stockage Cigéo sera consultable selon les modalités suivantes :
- sur support papier en mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU, siège de l'enquête et dans les mairies de BONNET, BURE, CIRFONTAINES-EN-ORNOIS, GILLAUME, HORVILLE-EN-ORNOIS, HOUDELAINCOURT, MANDRES-EN-BARROIS, RIBEAUCOURT, SAINT-JOIRE ET SAUDRON, aux jours et heures d'ouverture habituels au public, sauf dispositions particulières,
- sur support numérique en mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU (55 130), siège de l'enquête
- lors des permanences assurées par la commission d'enquête définies ci-après,
- sur le site internet dédié à l'enquête accessible au lien suivant :
https://www.registre-numerique.fr/dac-cigeo ,
Le lien permettant d'accéder au site dédié à l'enquête publique sera également mentionné sur les sites internet suivants :
www.meuse.gouv.fr, www.haute-marne.gouv.fr, www.ain.gouv.fr, www.aube.gouv.fr, www.bouches-du-rhone.gouv.fr, www.cote-dor.gouv.fr, www.gard.gouv.fr, www.manche.gouv.fr, www.meurthe-et-moselle.gouv.fr, www.vaucluse.gouv.fr, www.vosges.gouv.fr, www.andra.fr .
Des postes informatiques seront mis gratuitement à la disposition du public pour libre consultation du dossier :
- à la Préfecture de la Meuse - 40, rue du Bourg à BAR-LE-DUC (55 000), aux jours ouvrables au public, de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 ;
- à la Sous-préfecture de Commercy - 22, avenue Stanislas, à COMMERCY (55 200) aux jours ouvrables au public, de 09h00 à 11h30 et 13h30 à 16h00 ;
- à la Préfecture de la Haute-Marne - 89, rue Victoire de la Marne, à CHAUMONT (52 000) aux jours ouvrables au public, de 09h00 à 11h30 et 14h00 à 16h00 ;
- à la Sous-préfecture de Saint-Dizier - 54, rue Gambetta à SAINT-DIZIER (52 100), aux jours ouvrables au public, de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.
Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces jointes), qu'elle soit écrite, orale ou dématérialisée sera consultable par tous sur le registre numérique. Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse etc.).
Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et ses propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après :
- par correspondance écrite adressée au président de la commission d'enquête à l'adresse du siège de l'enquête publique : Mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU (55 130) – 15, place de l'Hôtel de Ville ;
- par correspondance électronique à l'adresse courriel suivante :
dac-cigeo@mail.registre-numerique.fr ;
- sur les registres d'enquêtes disponibles dans les mairies des communes accueillant des permanences de la commission d'enquête ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé sécurisé accessible directement à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/dac-cigeo ;
- directement auprès de membres de la commission d'enquête lors des permanences qui se tiendront selon le calendrier défini ci-dessous :
MAIRIE DE BONNET
35, Grande rue 55 130 BONNET
Jeudi 04 juin 2026 de 14h30 à 17h00
Mercredi 24 juin 2026 de 09h00 à 11h30
MAIRIE DE BURE
2, rue de l'Orme 55 290 BURE
Lundi 08 juin 2026 de 09h00 à 11h30
Vendredi 26 juin 2026 de 14h30 à 17h00
MAIRIE DE CIRFONTAINES-EN-ORNOIS
2 bis, rue de Gault 52 230 CIRFONTAINES-EN-ORNOIS
Lundi 18 mai 2026 de 14h30 à 17h00
Lundi 29 juin 2026 de 09h00 à 11h30
MAIRIE DE GILLAUMÉ20, rue de la Mairie 52 230 GILLAUMÉ
Mardi 09 juin 2026 de 09h00 à 11h30
Lundi 29 juin 2026 de 14h30 à 17h00
MAIRIE DE GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU
15, place de l'Hôtel de Ville 55 130 GONDRECOURT-LE-CHATEAU
Samedi 30 mai 2026 de 09h00 à 11h30
Vendredi 12 juin 2026 de 14h30 à 17h00
MAIRIE D'HORVILLE-EN-ORNOIS
3 bis, Grande rue 55 130 HORVILLE-EN-ORNOIS
Samedi 30 mai 2026 de 14h30 à 17h00
Vendredi 12 juin 2026 de 09h00 à 11h30
MAIRIE DE HOUDELAINCOURT
15, rue d'Orléans 55 130 HOUDELAINCOURT
Mercredi 03 juin 2026 de 09h00 à 11h30
Lundi 15 juin 2026 de 14h30 à 17h00
MAIRIE DE MANDRES-EN-BARROIS
1, place de la Mairie 55 290 MANDRES-EN-BARROIS
Jeudi 04 juin 2026 de 09h00 à 11h30
Mercredi 24 juin 2026 de 14h30 à 17h00
MAIRIE DE RIBEAUCOURT
3, Grande rue 55 290 RIBEAUCOURT
Lundi 08 juin 2026 de 14h30 à 17h00
Vendredi 26 juin 2026 de 09h00 à 11h30
MAIRIE DE SAINT-JOIRE
2, rue de l'Abreuvoir 55 130 SAINT-JOIRE
Mercredi 03 juin 2026 de 14h30 à 17h00
Lundi 15 juin 2026 de 09h00 à 11h30
MAIRIE DE SAUDRON
3, rue de la Mairie 52 230 SAUDRON
Lundi 18 mai 2026 de 09h00 à 11h30
Mardi 09 juin 2026 de 14h30 à 17h00
DEUX REUNIONS D'INFORMATION ET D'ECHANGE AVEC LE PUBLIC se tiendront le mercredi 03 juin 2026 de 18h00 à 19h30 et le lundi 15 juin 2026 de 18h00 à 19h30 à distance. La connexion aux réunions à distance s'effectuera à partir du registre d'enquête dématérialisé sécurisé accessible à l'adresse suivante
https://www.registre-numerique.fr/dac-cigeo
Les observations et propositions devront être déposées et parvenues à destination quelle qu'en soit la forme avant le terme de l'enquête, **soit au plus tard le jeudi 02 juillet 2026 à 12h00.**
À compter de la clôture de l'enquête, le président de la commission d'enquête transmettra, dans un délai de trente jours, au Préfet de la Meuse, préfet coordonnateur, ainsi qu'au Président du Tribunal administratif de Nancy, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête.
Une copie de ces documents sera ensuite adressée au responsable du projet et aux maires des 56 communes précitées concernées par la demande d'autorisation, pour être tenus à la disposition du public pendant une année. Ces documents seront par ailleurs mis en ligne, pendant la même durée, sur le site internet dédié à l'enquête, **https://www.registre-numerique.fr/dac-cigeo, et sur les sites internet suivants : www.meuse.gouv.fr, www.haute-marne.gouv.fr, www.ain.gouv.fr, www.aube.gouv.fr, www.bouches-du-rhone.gouv.fr, www.cote-dor.gouv.fr, www.gard.gouv.fr, www.manche.gouv.fr, www.meurthe-et-moselle.gouv.fr, www.vaucluse.gouv.fr, www.vosges.gouv.fr, www.andra.fr** et pourront être communiqués à quiconque en fera la demande écrite.
Au plus tard quinze jours après avoir reçu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, le préfet de la Meuse, préfet coordonnateur pour le projet Cigéo les transmet au ministre chargé de la sûreté nucléaire et à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, assortis de son avis, et des résultats des consultations.
Le ministre chargé de la sûreté nucléaire adressera à l'Andra un avant-projet de décret et l'Agence disposera d'un délai de deux mois pour présenter ses observations. Le projet de décret sera ensuite soumis pour avis à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.
L'autorisation de création est délivrée par décret pris sur le rapport du ministre chargé de la sûreté nucléaire après avis du Conseil d'État et signé par le Premier ministre et les ministres concernés.
EP 26-0174 / contact@publilegal.fr

AL26022950

// DIVERS

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Denis FOURNIER DE SAINT JEAN, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 13 mai 2026, a été conclu l'aménagement de régime matrimonial,
ENTRE:
Monsieur François Emile Joseph PAUTY, maître de conférences retraité, et Madame Michelle Rose Marie VAUFREY, professeur retraitée, demeurant ensemble à DIJON (21000) 17 cours Général de Gaulle.
Monsieur est né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 5 mars 1937,
Madame est née à DIJON (21000) le 20 août 1938.
Mariés à la mairie de DIJON (21000) le 16 juillet 1962 initialement sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, et ayant depuis opté pour le régime de la communauté universelle aux termes d'un acte reçu par Maître David BELOU, notaire à DIJON (21000), le 30 juin 2004, homologué suivant jugement rendu par le tribunal de grande instance de DIJON (21000) le 14 octobre 2005.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL26022951

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 18/05/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Pernand-Vergelesses : Libre – landes en AOC Pernand Vergelesses – Urbanisme : Zone A du PLU - 4 a 95 ca 'ES LARRET ET VIGNES BLANCH' : AE-0007
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **08/06/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022956

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE

SOGYMEX
SARL Au capital de 50 000,00 Euros
Siège social :
18 RUE CHARLES DUMONT
21000 DIJON
833 372 865 Inscrite au R.C.S. de DIJON

Publication en application des articles R210-3 et R 210-9 du Code de commerce. La société est détenue par un nouvel associé unique. Ce changement n'a pas entrainé de modification statutaire. La dissolution de la société en application de l'article 1844-5,3ème alinéa, du Code Civil a été décidé le 14/04/2026. Les détails de cette opération figureront dans une annonce à publier au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales à la diligence du Greffier.
Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Bodacc au Tribunal de Commerce de Dijon

AL26022690

NON DISSOLUTION

NAMOURY
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social :
24 Avenue de la 1ère Armée Française
21000 DIJON
934 771 593 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 27 avril 2026, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

AL26022874

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

DE LA NEIGE ROSE
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 435 rue de la Gare, 21130 CHAMPDOTRE
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAMPDOTRE du 28/04/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DE LA NEIGE ROSE
Siège : 435 rue de la Gare, 21130 CHAMPDOTRE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 30 000 euros
Objet : entreprise de travaux agricoles, location d'un bâtiment à usage agricole, location de matériel à usage agricole, commerce de fourrage, activité de production et de vente d'énergie photovoltaïque.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Théo MAZOUÉ, demeurant 20 Bis rue de la Gare, 21130 CHAMPDOTRE
Directeurs généraux :
Monsieur Lucas MAZOUÉ, demeurant 20 Bis Rue de la Gare 21130 CHAMPDOTRE
Monsieur Sébastien SORDEL, demeurant 58 Grande Rue, 21130 CHAMPDOTRE
Monsieur Mathieu SORDEL, demeurant 24 Chemin Derrière l'Eglise, 21130 CHAMPDOTRE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL26022872

AVIS DE CONSTITUTION

BD DEPANNAGE
SARL unipersonnelle au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 grande Rue
21150 MUSSY LA FOSSE
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 05/05/2026 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : BD DEPANNAGE
Siège social : 5 grande Rue, 21150 MUSSY LA FOSSE
Objet social : Toutes activités d'installation de systèmes de chauffage et de plomberie (dont notamment la mise en place, la rénovation et la mise aux normes des équipements), dépannage, vente de matériel de plomberie et de chauffage et conseil associé. Entretien de parcs et jardins.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros
Gérance : M. David BESANCON, demeurant 5 grande Rue 21150 MUSSY LA FOSSE.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL26022897

AVIS DE CONSTITUTION

ARNAUD DURAND
Société de Participations Financières de Profession Libérale de Pharmacie d'Officine
Société par actions simplifiée au capital de 3 446 550 euros
Siège social : 22 Boulevard de Troyes, 21240 TALANT
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 12/05/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme : Société de Participations Financières de Profession Libérale de Pharmacie d'Officine
Société par actions simplifiée
Dénomination : ARNAUD DURAND
Siège : 22 Boulevard de Troyes, 21240 TALANT
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 3 446 550 euros
Objet : La Société a pour objet : La participation directe ou indirecte dans toutes sociétés d'exercice libéral d'officine de pharmacie conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique, et ce par voie d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance et de toute autre manière, ainsi que toutes prises de participation financière à l'exclusion de toute exploitation personnelle directe de pharmacie; Et, généralement, toutes opérations concourantes directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions ou transmissions d'actions de l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les actions ne peuvent être cédées même entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Arnaud DURAND, demeurant 22 Boulevard de Troyes, 21240 TALANT
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS. Le Président

AL26022940

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FONTAINE-LÈS-DIJON du 13/05/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Dénomination sociale : IRS
Siège social : 82 Rue du Faubourg Raines, 21000 DIJON
Objet social : l'exercice de la profession de médecin spécialisé en anesthésie réanimation telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et en particulier le Code de Déontologie Médicale.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros
Gérance : M. Alexandre HARTMANN, demeurant à MARSANNAY-LE-BOIS (21380), 15 Route de Savigny.
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL26022955

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DE CO-GERANT

JFM CHARPENTIER
Exploitation Agricole
à responsabilité limitée
au capital de 773.500,00 Euros
Siège social : 3 Rue Colas Breugnon
58530 BREVES
RCS NEVERS n°497 840 868

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2026, les associés ont constaté à effet du 6 juin 2025 l'extinction du mandat de gérance de Madame Mireille CHARPENTIER.
Monsieur Jean-François CHARPENTIER est maintenu dans ses fonctions de gérant.
Les modifications statutaires seront déposées au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
Pour avis et mention, la gérance

AL26022845

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE TRANSFORMATION

EARL DE REMOILLON
Société civile au capital de 119 700 euros
Siège social :
Lieudit Saint Gy 58120 CHATIN
820 276 319 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision collective du 23/04/26 à CHATIN, les associés ont décidé la transformation, à compter du même jour, de l'exploitation agricole à responsabilité limitée en groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société civile particulière régie par les articles L. 323-1 et suivants et R.323-8 et suivants du code rural et de la pêche maritime (CRPM), ainsi que par les articles1845 et suivants du code civil.
DENOMINATION : GAEC DB REMOILON.
SIEGE SOCIAL : Lieudit Saint Gy 58120 CHATIN.
OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités agricoles.
DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS.
CAPITAL : 119 700 euros.
GERANCE : Monsieur Xavier BLANDIN et Madame Justine DESMARIAUX demeurant ensemble à 1883 Route de Château Chinon Lieudit Saint Gy, 58120 CHATIN.
CESSION DE PARTS : Toute cession de parts entre membres associés est libre lorsque le GAEC comprend deux associés. Dans tous les autres cas, toute cession départs, même entre membres associés, est subordonnée à l'accord unanime des autres membres associés.
Pour avis et mention
La Gérance

AL26022953

// ADDITIF-RECTIFICATIF

LA TOUR
SCEA au capital social
de 200.000,00 euros
siège social : Ferme de Roussy, Moiry
58490 Saint-Parize-le-Châtel
RCS Nevers 805 174 935

RECTIFICATIF

À l'annonce parue le 27.02.2026 concernant la société LA TOUR, il fallait lire «Le 31.12.2025, l'AGE des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Monsieur Patrick TETARD, demeurant Ferme de Roussy, Moiry - 58490 Saint-Parize-le-Châtel, a été nommée Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé à la Ferme de Roussy, Moiry - 58490 Saint-Parize-le-Châtel.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis.»

AL26022939

ANNONCES LÉGALES

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EURO SALAISONS
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 600 euros
Siège social : Poisson - 58260 THIANGES
481482867 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie-Noëlle BARBIER, demeurant «Poisson» 58260 THIANGES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé «Poisson» 58260 THIANGES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022927

CLÔTURE DE LIQUIDATION

COMTE HENRI D'ASSAY
SAS en liquidation au capital de 289 000 €
Siège Social : Château de Tracy – Tour de l'Est – 58150 TRACY SUR LOIRE
818 680 241 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 15/04/2026 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Henri d'ESTUTT d'ASSAY dt à TRACY SUR LOIRE (58) – Château de Tracy – Tour de l'Est de son mandat de liquidateur et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31/10/2025. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26022946

DISSOLUTION

ARNAUD
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social :
6 Boulevard de la République
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
832 678 320 RCS NEVERS

Le 15 mai 2026 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Monsieur Arnaud TURPIN demeurant 69 Chemin des Vignes à Cosne-Cours-sur-Loire a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social.
Pour avis.

AL26022961

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé en la forme électronique le 05 mai 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : ACGG.
Siège social : 409 avenue de la République, 58600 GARCHIZY.
Objet social : L'acquisition, l'administration, la mise en valeur, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Monsieur Claude ALEXANDRE demeurant 555 rue Pierre Gentilhomme – 58600 GARCHIZY et Madame Guylène GEOFFROID demeurant 555 rue Pierre Gentilhomme – 58600 GARCHIZY.
Clauses relatives aux cessions de parts : cession libre entre associés, agrément requis dans les autres cas.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL26022921

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 11/05/2026, il a été constitué une SARL dénommée:
LOOP3R
SigleL3R
Objet social : La collecte et la récupération de déchets d'équipements électriques et électroniques (ci-après «D3E»), hors électro-ménager; Le tri, le démantèlement et la valorisation des D3E, notamment en vue de l'affinage des composants et cartes électroniques, en sous-traitance avec des usines spécialisées situées en France ; Le reconditionnement de matériels informatiques et électroniques ; La vente au détail, en magasin et en ligne, de matériels informatiques et électroniques reconditionnés; La vente en lots de matériels issus des D3E reconditionnés et non reconditionnés ; La réalisation et la commercialisation de prestations de réparation, maintenance et reconditionnement de matériels informatiques et électroniques.
Siège social : 606 Avenue de Paris 58320 POUGUES LES EAUX.
Capital : 30 000 euros.
Gérance : Nicolas DELHAYE demeurant 12, rue Gaston Morel – 58640 VARENNES-VAUZELLES.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022929

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au Barreau de Bourges

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 07 mai 2026, il a été constitué une société régie par les dispositions des articles L.324-1 et suivants du Code Rural, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme sociale : Société Civile d'Exploitation Agricole
Dénomination sociale : ELEVAGE JACQUES CYPRES
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS
Siège social : 9 chemin de Pron - 58340 MONTIGNY SUR CANNE
Capital social : 10.000 € au moyen d'apports en numéraire
Objet : La société a pour objet l'exploitation des biens agricoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés ou pris à bail par la société, plus particulièrement l'élevage de chevaux et autres équidés, et généralement, toutes activités se rattachant à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société
Gérants : Monsieur Jacques CYPRES et Madame Andrée CYPRES, demeurant ensemble à MONTIGNY SUR CANNE (58340), 9 chemin de Pron
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour insertion unique
La gérance

AL26022930

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 01 mai 2026, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : AURVON
Forme : Société Civile Immobilière (SCI)
Capital social : 500 euros
Siège social : 57 rue de Marzy, Bâtiment E, Escalier 16, 58000 Nevers
Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, terrains et biens immobiliers ; la mise en valeur, l'entretien, la rénovation, l'aménagement et l'amélioration de tous biens appartenant à la société ; et plus généralement toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à cet objet.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Gérance :
Monsieur Levon MARKHARIAN et Madame Aurélie CHATE, demeurant au 57 rue de Marzy, Bâtiment E, Escalier 16, 58000 Nevers, sont nommés co-gérants pour une durée illimitée.
Cession de parts :
Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'agrément unanime des associés.
Les cessions entre associés, conjoints, ascendants ou descendants sont libres.
Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

AL26022968

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : TONALE SAS
Forme sociale : SAS
Capital social : 15 000 €
Siège social : 1240, rue de Venille – Domaine de Venille – 58000 SAINT ELOI
Objet social : Fabrication et commercialisation d'instruments de musique
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Alban LEVANNIER dt à SAINT ELOI (58) – 1240, rue de Venille – Domaine de Venille
Directeurs Généraux : M. Thierry LE GUENNE dt à BLANQUEFORT (33) – 10, rue des Vimes et M. Frédéric PONS dt à SAINT AUBIN D'AUBIGNE (35) – Le Clairay
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL26022947

HOLDING NRJ INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
Le Jonc, 58330 CRUX LA VILLE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CRUX LA VILLE du 07/05/26, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : HOLDING NRJ INVESTISSEMENTS
Siège : Le Jonc, 58330 CRUX LA VILLE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : **- la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par souscription ou acquisition de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres, cotés ou non cotés, dans toutes sociétés ou entreprises, constituées ou à constituer, quel qu'en soit l'objet ;**
- l'animation des sociétés qu'elle contrôle ou dans lesquelles elle détient une participation, notamment par la participation active à la conduite de leur politique et à leur contrôle ;
- la fourniture à ces sociétés de tous services, notamment administratifs, financiers, comptables, juridiques, informatiques, commerciaux ou techniques, ainsi que toute assistance en matière de stratégie, de gestion et de développement ;
- la gestion, l'administration et la cession de ses participations ;
- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 5 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés sont libres et les cessions au profit d'un conjoint, descendant, ascendant et tiers, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Noël ROLIN, demeurant 1, Le Jonc, 58330 CRUX LA VILLE
Directeur général : Monsieur Julien ROLIN, demeurant 4, rue de Laché 58420 VITRY LACHE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL26022952

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : GIMS TUTELLES
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 100 €
Siège social : 2, Place du Commandant Boidot – 58500 CLAMECY
Objet social : Vérification et approbation des comptes de tutelles
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle.
Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Stéphane MACHEDA dt à CLAMECY (58) – 2, Place du Commandant Boidot
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL26022962

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SELARL DU BENGY ; Forme sociale : SELARL de vétérinaires ; Siège Social : 7, rue du Bengy – 58640 VARENNES VAUZELLES ; Objet social : Exercice de la profession de vétérinaire ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 2 000 € ; Co-Gérance : Mme Camille DUBOIS dt à CHAULGNES (58) – 3, Chemin de Mauringe et Mme Anne REISKEIM dt à MARZY (58) – 53, Cote de Conflans ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL26022975

YONNE

// MODIFICATION

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SARL «SOUPÉ»
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 €
Siège social : 1 rue de la Paix
Z.A. des Violettes – 89800 CHABLIS
RCS AUXERRE 888 938 198

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 20/03/2026, M. Jean-Michel SOUPÉ a démissionné de ses fonctions de cogérant à compter du 20/03/2026.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.
Pour avis, le représentant légal.

AL26022974

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCEA DU DOMAINE DE L'ORME
Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 67.839,81 €
Siège social 89800 LIGNORELLES
R.C.S. : 320.032.295

Au terme de l'Assemblée générale extraordinaire du 08 mai 2026, les associés ont décidé la mise à jour des statuts, afin de prendre en compte la transmission de l'usufruit des parts de Mme Paule Boudin et de M. Michel Boudin, décédés, à leurs héritiers, qui acquièrent la pleine propriété.
Les parts détenues par Mme Annie Gleizes, décédée, deviennent pleine propriété de l'Indivision Annie Gleizes, représentée par ses deux enfants, Etienne et Florent Gleizes.
D'autre part, il a été décidé de nommer Mme Pierrette Habert et Mme Hélène Loussourn, associées, comme co-gérantes de la société.
Les statuts mis à jour sont déposés auprès du greffe du tribunal de commerce.

AL26022966

MODIFICATIONS MULTIPLES

G.F.A.D'AMPIERELLE
Groupement foncier agricole
Au capital de 217.990,50 €
Siège social 89800 LIGNORELLES
R.C.S. : 321.318.677

Au terme de l'Assemblée générale extraordinaire du 08 mai 2026, les associés ont décidé la mise à jour des statuts, afin de prendre en compte la transmission de l'usufruit des parts de Mme Paule Boudin et de M. Michel Boudin, décédés, à leurs héritiers, qui acquièrent la pleine propriété.
Les parts détenues par Mme Annie Gleizes, décédée, deviennent pleine propriété de l'Indivision Annie Gleizes, représentée par ses deux enfants, Etienne et Florent Gleizes.
D'autre part, il a été décidé de nommer Mme Pierrette Habert et Mme Hélène Loussourn, associées, comme co-gérantes de la société.
Les statuts mis à jour sont déposés auprès du greffe du tribunal de commerce.

AL26022965

MODIFICATIONS MULTIPLES

GFA HAPI
Groupement foncier agricole
Au capital de 1 350 000 €
Siège social : 16 rue de Chablis
89800 , Lignorelles
Immatriculation RCA Auxerre : 813 114 808

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 08 mai 2026, les associés ont décidé une mise à jour des statuts de la société, afin de prendre acte de la cession de parts de Mme Annie Gleizes, décédée, à l'Indivision Annie Gleizes, représentée par ses deux enfants, Etienne et Florent Gleizes.
D'autre part, il a été décidé de nommer Mme Hélène Loussouarn et Mme Pierrette Habert, associées, comme co-gérantes de la société.
Les actes seront déposés au Guichet des formalités des entreprises par le gérant.

AL26022964

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination : HOLDING BEENEN.
Forme : SARL.
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : 3 Rue des Tilleuls 89140 VILLEMANOCHE
940900913 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2026, à compter du 30 avril 2026, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Monsieur Ayrton BEENEN, demeurant 3 Rue des Tilleuls, 89140 VILLEMANOCHE (nomination).
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL26022935

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFERT DE SIEGE

SARL HBJ
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social :
6 Chemin de la Folle Pensée
89380 APPOIGNY
380 965 186 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du 6 Chemin de la Folle Pensée, 89380 APPOIGNY au 735 Route de Pouy LD Pouy de Bas 32100 BEAUMONT à compter de ce jour.
Pour avis
La Gérance

AL26022954

// GÉRANCE

SELAS CLAIRE MOREAU Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot,le 30 avril 2026, enregistré au SPFE de l'Yonne, le 7 mai 2026, sous les références 8904P01 2026N544, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée L'ILOJOH, dont le siège est à AUXERRE (89), 47 avenue Jean Mermoz, identifiée au SIREN sous le numéro 893237016 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.
A :
La Société dénommée CHEZ SEB & JACKY, dont le siège est à AUXERRE (89),47 avenue Jean Mermoz, identifiée au SIREN sous le numéro 103869228 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Désignation du fonds : fonds de commerce de restaurant, brasserie, pizzeria sis à AUXERRE (89), 47 avenue Jean Mermoz, connu sous le nom commercial L'ILOJOH.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE-SIX MILLE EUROS (56 000,00 EUR),
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL26022925

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE VERMENTON

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2026-0067du 23 avril 2026, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte, relative à la demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque, porté par la SAS SOLEFRA 20 (Société IBVOGT), d'une emprise de 31,4 ha au sol et d'une puissance de 17,6 MWc sur le territoire de la commune de VERMENTON.
Cette enquête se déroule en mairie de VERMENTON, siège de l'enquête, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 18 mai 2026 (9 h) au lundi 22 juin 2026 (17 h).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public peut prendre connaissance du dossier, contenant notamment une étude préalable agricole, une étude d'impact environnemental, un mémoire en réponse à l'avis de la DREAL, l'absence d'avis de l'autorité environnementale.
Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Madame Jacqueline LAROSE est désignée commissaire enquêtrice titulaire et Madame Marie DUROLLET-CHOUDEY est désignée commissaire enquêtrice suppléante pour diligenter l'enquête.
Madame Jacqueline LAROSE recevra, en personne, au sein de la mairie de VERMENTON, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- lundi 18 mai 2026 de 09 h à 12 h
- samedi 30 mai 2026 de 09 h à 12 h
- lundi 22 juin 2026 de 14 h à 17 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- par inscription sur le registre d'enquête accessible en mairie ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-vermenton@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous) ;
- par courrier à l'attention de Madame Jacqueline LAROSE, commissaire enquêtrice, à la mairie de VERMENTON.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État : www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement), sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice en Préfecture, en mairie de VERMENTON, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Monsieur VERDIER Antonin, Responsables de projets photovoltaïques pour la SAS SOLEFRA 20 (Société IBVOGT) - 19, Avenue Georges Pompidou - 69003LYON - Email : antonin.verdier@ibvogt.com

AL26022797

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n°PREF-SGAD-BE-2026-0081 du 12 mai 2026, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte, relative à la demande de deux permis de construire pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque, porté par la SAS Total Energies Renouvelables France, d'une emprise de 40,88 ha au sol et d'une puissance de16,16 MWc, sur le territoire de la commune de CRUZY-LE-CHÂTEL.
Cette enquête se déroule en mairie de CRUZY-LE-CHÂTEL, siège de l'enquête, pendant 32 jours consécutifs, du lundi 08 juin 2026 (9 h) au jeudi 09 juillet 2026 (17 h).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public peut prendre connaissance du dossier, contenant notamment une étude préalable agricole, une étude d'impact environnemental et l'absence d'avis de l'Autorité environnementale.
Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Madame Catherine SEMBLAT est désignée commissaire enquêtrice titulaire et Madame Sylvie LAFORGE est désignée commissaire enquêtrice suppléante pour diligenter l'enquête.
Madame Catherine SEMBLAT recevra, en personne, au sein de la mairie de CRUZY-LE-CHÂTEL, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- lundi 08 juin 2026 de 09 h à 12 h
- jeudi 18 juin 2026 de 14 h à 17 h
- jeudi 02 juillet2026 de 09 h à 12 h
- jeudi 09 juillet de 14 h à 17 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- par inscription sur le registre d'enquête accessible enmairie ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-cruzy-le-chatel@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous) ;
- par courrier à l'attention de Madame Catherine SEMBLAT, commissaire enquêtrice, à la mairie de CRUZY-LE-CHÂTEL.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État :
www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre(Bureau de l'Environnement), sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice en Préfecture, en mairie de CRUZY-LE-CHÂTEL, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Madame Alexandra GARRIGUES, Cheffe de projets EnR pour la SAS Total Energies Renouvelables France - 38, Avenue Françoise Giroud - 21000 DIJON - Email : alexandra.garrigues@totalenergies.com

AL26022883

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Maître Eric ASSOULINE
Cabinet ETHIC ALL,
Avocat au Barreau de PARIS
demeurant 15 Boulevard Richard Lenoir
75011 PARIS
T. : 09.75.40.31.39

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT DE VENTE

Au plus offrant et dernier enchérisseur
A l'audience du JEX Ventes Immobilières du Tribunal Judiciaire de PARIS, Parvis Robert Badinter 75859 PARIS CEDEX 17
L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 2 JUILLET 2026 A 14 HEURES
Aux requêtes, poursuites et diligences de **LA SELAFA Mandataires Judiciaires Associés – M.J.A.**, inscrit sur la liste nationale, demeurant 41 rue de l'Echiquier – 75010 PARIS , prise en la personne de Me Valérie LELOUP-THOMAS agissant en qualité de liquidateur judiciaire de la société dénommée Société dénommée « FINAPARK II «, désignée à cette fonction par jugement rendu le 18/10/2023 par le Tribunal des Activités Economiques de PARIS.
Ayant pour avocat **Me Eric ASSOULINE**, Avocat au Barreau de PARIS.
DESIGNATION DES BIENS A VENDRE À PERCENEIGE (89260) 36 rue des Chênes lieudit «La Grange Bocage « UNE MAISON D'HABITATION comprenant :
- Au rez-de-chaussée : entrée, 1 chambre, salle de bains, escalier, séjour/cuisine
- A l'étage : palier, 3 chambres, salle d'eau wc, grenier
- Rez-de-jardin : grange- dépendances
- Au sous-sol : une cave voûtée.
Jardin
Les lieux sont inoccupés MISE à PRIX : 275.000,00 €
Avec faculté de baisse d'un tiers puis de moitié en cas de carence d'enchères consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier Séquestre de **27 500 €**. Les modalités seront indiquées par l'Avocat chargé de porter les enchères
Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des Conditions de vente.
On ne peut porter des enchères que par le ministère d'un Avocat au Barreau de PARIS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Fait et rédigé à PARIS, le 12 Mai 2026 signé, **Maître Eric ASSOULINE**
RENSEIGNEMENTS : Me Eric ASSOULINE - Cabinet ETHIC ALL, Avocat, 15 Boulevard Richard Lenoir – 75011 PARIS, **Tél. 09.75.40.31.39 - ventes.assouline@orange.fr**.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté en original au Greffe du JEX du Tribunal Judiciaire de PARIS ou au Cabinet de l'avocat poursuivant.
Renseignements sur site Internet : **www.licitor.com**
VISITE SUR PLACE LE 23 JUIN 2026 DE 9 H A 10 H

AL26022957

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANNONCES LÉGALES

// DIVERS

LAURE Virginie
50, Avenue Thiers
77000 MELUN

CRÉANCES SALARIALES

Avis de dépôt d'états de créances salariales
Article R. 625-3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante :
PROTECTION UNITAIRE LIBRE SERVICE 'PULS' SARL
Liquidation Judiciaire du 22/11/2022 15, rue des Fontaines - 89100 COLLEMIERS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 15 décembre 2025.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26022942

Notaire

MAITRE Maryse BELLIAU, NOTAIRE

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT

«Par testament olographe en date du 24 octobre 2022, Monsieur Pierre Roger POLISSET, né à GRANDCHAMP, le 26 juillet 1952, demeurant à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 1 lieudit Le Champ du Coignot , Grandchamp, célibataire, décédé à GRANDCHAMP, le 19 janvier 2026, a institué un ou plusieurs légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Sébastien FOSSOYEUX, suivant procès-verbal en date du 15 avril 2026, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de SENS, le 28 avril 2026.
Les oppositions sont à former en l'étude de Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 5 rue André Martin, notaire chargé du règlement de la succession.

AL26022943

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
25 Rue de la Fontaine
89270 VERMENTON

AVIS DE SAISINE

AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 juin 2009,
Monsieur Claude Jean Auguste **HIES**, en son vivant retraité, demeurant à TONNERRE (89700) 24 faubourg Saint-Michel.
Né à TONNERRE (89700), le 18 septembre 1939.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à AUXERRE (89000), le 27 février 2026.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Marie ODIN ,Notaire à VERMENTON (Yonne), 25 Rue de la Fontaine, le 12 mai 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (89270) 25 Rue de la Fontaine, référence CRPCEN : 89027, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26022949

AVIS DE SAISINE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil - Article 1378-1 Code de procédure civile - Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 01/07/2020, Mme Janine Andrée CAPELLI, en son vivant retraitée, ayant demeuré à DOMECY-SUR-CURE (89450), 1, chemin de la Prairie, née à DOMECY-SUR-CURE (89450), le 27 avril 1944, décédée à AVALLON (89200), le 20/05/2023, a consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me Corentin DREAU, Notaire à AVALLON (89200), le 05/05/2026,duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Corentin DREAU, Notaire à AVALLON (89200), 4 rue de Lyon, référence CRPCEN : 89031, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit le 12/05/2026.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.
Maître Corentin DREAU

AL26022970

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Véronique LE DANTEC, Notaire à SAINT-JULIEN-DUSAULT, 12, Faubourg de la Croix, CRPCEN 89062, le 18 mai 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :
Monsieur Gilles Maxime Henri Joanny **POIBLANC**, avocat honoraire, et Madame Véronique **COSTAMAGNA**, avocate, demeurant ensemble à PARIS 17ème arrondissement, 11 Rue Georges Picquart.
Monsieur est né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 7 juillet 1948,
Madame est née à NICE (06000) le 24 février 1958.
Mariés à la mairie de NEW YORK (ETATS-UNIS) le 21 décembre 2011 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.Monsieur étant divorcé en premières noces de Madame Nicole KUKAVICA.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL26022978

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI NICAR
Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 bis rue Saint Germain, 89000 AUXERRE
Siège de liquidation :
Clébris, 56920 NOYAL PONTIVY
528005176 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Gilles CARLAC'H, demeurant Clébris 56920 NOYAL PONTIVY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Clébris 56920 NOYAL PONTIVY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26022937

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales en ligne en quelques clics

Rendez-vous sur www.agribourgogne.fr rubrique "Annonces légales"

Saisissez votre annonce et obtenez votre attestation immédiatement

JURIDIQUE // EMPLOI

// ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES

Dérogation à la durée maximale hebdomadaire de travail

Une dérogation à la durée maximale hebdomadaire de travail a été accordée aux entreprises de travaux agricoles de Bourgogne Franche-Comté au titre de l'année 2026.

À la demande d'EDT BFC (pour 2026, nous avons obtenu pour les Entrepreneurs Des Territoires de Bourgogne-Franche-Comté une dérogation à la durée du travail dans la limite de 60 heures par semaine pour les périodes et travaux précisés ci-après, par département.

À noter : Un bilan individuel est obligatoire avant le 31 décembre 2026. Concernant les travaux viticoles en vert, le bilan EDT BFC doit être transmis à la DREETS BFC avant le 31 mars 2027 (conditionne les dérogations 2027). Les entrepreneurs devront fournir à EDT BFC l'ensemble des informations nécessaires à l'établissement du bilan, dans les délais impartis.

Côte-d'Or (21)

- Travaux viticoles en vert : 27 avril au 2 août (6 semaines max)
- Foin : 11 mai au 21 juin (4 semaines max)
- Petits fruits : 18 mai au 19 juillet (4 semaines max)
- Céréales / oléoprotéagineux : 8 juin au 9 août (4 semaines max)
- Paille (récolte + pressage) : 8 juin au 23 août (4 semaines max)
- Légumes plein champ : 8 juin au 13 septembre (4 semaines max)
- Ensilages / semis / préparation du sol : 10 août au 15 novembre (7 semaines max)
- Soja / tournesol : 17 août au 11 octobre (4 semaines max)
- Maïs ensilage : 24 août au 20 septembre (4 semaines max)
- Maïs grain : 14 septembre au 8 novembre (4 semaines max)

Doubs (25)

- Fenaison / moissons : 4 mai au 9 août (6 semaines max)
- Regain / ensilage / semis / préparation du sol : 10 août au 25 octobre (6 semaines max)

Jura (39)

- Travaux viticoles en vert : 27 avril au 2 août (6 semaines max)
- Fenaison / moissons : 4 mai au 9 août (6 semaines max)
- Regain / ensilage / semis / préparation du sol : 10 août au 25 octobre (6 semaines max)

Nièvre (58) et Yonne (89)

- Travaux viticoles en vert : 27 avril au 2 août (6 semaines max)
- Ensilage / enrubannage : 27 avril au 31 mai (5 semaines max)
- Foin : 11 mai au 21 juin (4 semaines max)
- Moissons / paille : 8 juin au 9 août (6 semaines max)
- Fruits à pépins / noisettes / noix / pommes de terre : 17 août au 1er novembre (4 semaines max)
- Tournesol / maïs / sarrasin / pois chiches : 24 août au 25 octobre (6 semaines max)

Haute-Saône (70) et Territoire de Belfort (90)

- Petits fruits : 27 avril au 26 juillet (6 semaines max)
- Fenaisons : 27 avril au 27 septembre (6 semaines max)
- Légumes (plein champ et sous serre) : 11 mai au 11 octobre (6 semaines max)
- Moissons : 8 juin au 30 août (6 semaines max)
- Ensilages / semis / préparation du sol : 27 juillet au 8 novembre (6 semaines max)



Saône-et-Loire (71)

- Travaux viticoles en vert : 27 avril au 2 août (6 semaines max)
- Ensilage d'herbe / enrubannage / fenaison : 27 avril au 30 août (7 semaines max)
- Légumes plein champ / maïs hybride : 1er juin au 20 septembre (7 semaines max)
- Moissons : 8 juin au 23 août (7 semaines max)
- Ensilages / semis / préparation du sol : 10 août au 15 novembre (7 semaines max)
- Tournesol / maïs : 24 août au 15 novembre (7 semaines max)

D'après communiqué

Plus d'infos auprès de la Fédération Nationale des Entrepreneurs des Territoires www.fnedt.org/

Terres de Bourgogne

Journal agricole & rural

1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// AGRI'RUN

On compte sur vous

La course à obstacles de la haute Côte-d'Or revient pour une huitième édition le 29 août. Les inscriptions sont déjà ouvertes.

La fête départementale de l'agriculture est déjà derrière nous en Côte-d'Or, mais des festivités et animations sportives sont encore programmées par le monde agricole ces prochaines semaines et ces prochains mois. Nous avons déjà communiqué sur la manifestation des JA d'Is-sur-Tille les 30 et 31 mai avec une très attendue course de C15 au circuit automobile Nicolas-Klein. Même chose pour les JA Games, proposés par l'équipe cantonale de Vitteaux le 22 août. Une semaine plus tard, le 29 août, l'heure sera à l'Agri'run. Et c'est sur cet événement que nous nous consentrons aujourd'hui.

Rendez-vous à Orret

Cette huitième édition se déroulera à Orret, sans doute l'un des plus petits villages du département avec seulement 12 habitants d'après le dernier recensement ! *« Nous restons dans le même secteur de la vallée de la Seine, avec Baigneux, Poiseul, Étalante et Oigny à proximité. Nous étions déjà venus à Orret en 2020, à l'occasion de notre deuxième édition »*, présente Florent Moyot, président de l'association organisatrice. Un tout nouveau tracé sera proposé avec quatre courses qui s'enchaîneront à partir de 13 h 45 : l'Agri'run (7 km), l'Agri'junior (3 km), l'agri'kids (300 m) puis la rando (10 km). Les inscriptions sont ouvertes depuis début mai avec des tarifs préférentiels. L'après-course sera gratuite et ouverte à tous, avec le cabaret toulousain Dream girls à 19 heures. Deux artistes italiens *« Simon et Mac Électro Drops »* prendront la relève à 21 heures, avant l'entrée sur scène de DJ Getdown à 22 h 30. Une buvette et une restauration seront bien sûr assurées, personne ne manquera de rien !

Un premier rendez-vous

L'association aux manettes de cet évènement, comme à ses habitudes, a réuni tous ses partenaires et bénévoles en amont du jour J. *« Une rencontre était proposée le 25 avril au château de Quemigny-sur-Seine. Ce fut l'occasion de remercier nos fidèles sponsors et toutes les personnes qui nous aident en amont, pendant et après l'Agri'run. Nous avons fait le bilan de notre dernière édition et présenté la prochaine qui approche très vite désormais »*, retrace Florent Moyot. Un nouveau record avait été battu en 2025 avec 1 480 participants. Un don de 1 500 euros avait été versé à l'association *« Musclons nous pour Jules »*. Pas moins de 130 bénévoles avaient encore donné la main l'an passé : *« leur aide est essentielle pour la bonne tenue et la réussite de notre rendez-vous. Que tout le monde soit remercié… À ce titre, si des amateurs veulent nous rejoindre, c'est avec grand plaisir que nous les accueillerons. Il est important de renouveler nos troupes et de les épauler pour que personne ne s'essouffle ! »*.

AG

Inscriptions sur agrirun.fr



Armelle Pennec Photographie

Il n'y aura pas de vachettes cette année. Les participants pourront tout de même découvrir cinq nouveaux obstacles !

// À DIJON

Le retour du pique-nique de Bienvenue à la Ferme

Le pique-nique fermier organisé par le réseau Bienvenue à la Ferme sera de retour en plein centre de Dijon, place de la République, le 6 juin.

Samedi 6 juin, le réseau Bienvenue à la Ferme de Côte-d'Or, qui regroupe 75 producteurs, vous fera redécouvrir le bon goût des produits fermiers à l'occasion du pique-nique organisé à Dijon, de 10 heures à 18 heures, avec le soutien de la ville de Dijon et Dijon Métropole. Les agriculteurs adhérents au réseau, connus pour partager leur quotidien et leur production depuis leurs fermes et leurs points de vente directe, investiront pour la troisième année consécutive la place de la République. Ce sera l'occasion de célébrer l'agriculture sous toutes ses formes, de tisser des liens avec les producteurs, mais aussi partager un bon moment autour d'activités ludiques en famille. Le pique-nique fermier de la place de la République offrira la possibilité de se restaurer en achetant auprès des producteurs présents de quoi se faire plaisir. Au menu : des burgers, des œufs en meurette, des escargots, des hot-dogs, des bières, des jus frais… Plats préparés sur place ou panier de pique-nique, chacun pourra choisir la formule qui lui convient le mieux. Plus de vingt producteurs seront présents. Au programme également : des ateliers culinaires animés par le chef Takashi Kinoshita, pour repartir avec des idées de recettes simples et locales, des animations gratuites pour petits et grands : jeux en bois, vélo à smoothie pour bouger et se régaler, et plein d'autres surprises…

Berty Robert, avec communiqué



Le pique-nique fermier de Bienvenue à la Ferme se tiendra à Dijon, place de la République.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• 29 et 30 mai

// Fête des asperges à Varois-et-Chaignot

Venez fêter le retour des beaux jours à la Ferme Dubois (7, rue du Chintre) lors de la Fête des Asperges Vertes ! Un rendez-vous placé sous le signe de la convivialité et de la gourmandise. Au programme : les asperges vertes à l'honneur, un barbecue 100 % local, un concert live avec Acoustic Jam, des animations : balades à poney, enquête ludique, bulles géantes et jeux autour du monde agricole, un marché de producteurs locaux et l'ouverture exceptionnelle du magasin de la ferme.

• 29 et 30 mai

// Les 24 heures de Beaune

Les 24 heures de Beaune c'est une course par équipe de 8 coureurs sur des vélos qui doivent avoir au moins 3 roues et deux pédaleurs. Un grand moment de bonne humeur pour les équipages et les visiteurs, des essais chronométrés, une course, des podiums. Cette course débute le vendredi soir pour se terminer le samedi soir, les vélos doivent tourner toute la durée de la course.

• 30 et 31 mai

// Montrachet Jazz Festival

Le village de Puligny-Montrachet s'apprête à accueillir la seconde édition du Montrachet Jazz Festival. La place du Pasquier de la Fontaine va se transformer en scène à ciel ouvert, au pied des grands crus. La programmation réunira des artistes français et internationaux. Tout au long du festival, une sélection de domaines proposera des dégustations de grands vins blancs issus des appellations Puligny-Montrachet, Chassagne-Montrachet, Saint-Aubin, Santenay et Meursault.

Billet au lien suivant : montrachetjazz.com/fr/tickets

Nièvre

• Samedi 30 mai

// Vide-grenier à Marzy

Un vide-grenier se tiendra à partir de 7 h 30 au château Institut médico-éducatif (IME) Claude Joly (31, rue des Charrons). Cet événement ouvert à tous, est l'occasion de venir chiner, exposer ou partager un moment agréable en famille. Les visiteurs pourront découvrir et acheter des créations personnalisées réalisées par les jeunes de l'établissement, ainsi que des légumes et des fleurs cultivés dans le cadre des activités éducatives, à l'approche de la fête des mères. L'ensemble des bénéfices sera reversé au profit des projets des jeunes accompagnés par l'IME.

Tarif : 2 euros.

• Samedi 30 mai

// Fête des deux-roues à Urzy

La Fête des 2 Roues, qui se tiendra toute la journée à partir de 7 h 30 sur la place Samuel Paty, est l'occasion parfaite de célébrer les vélos, cyclos et motos du XX^{e} siècle. Au programme : baptêmes de side-car, balade des cyclos, balades à motos, concerts rock, exposition.

Entrée gratuite. Renseignements : 03 86 38 52 78

• Samedi 30 mai

// Festival du jeu à Decize

Le 1er Festival du jeu tout public - Sud Niver'Jeux va se tenir de 10 heures à 18 heures au port. Au programme : espace petite enfance, jeux vidéo, jeux traditionnels en bois, jeux de société, jeux de construction… Un food-truck et une buvette seront sur place pour se restaurer.

Entrée gratuite.

Yonne

• Lundi 25 mai

// Marché à la Ferme des Bodeaux

Un marché rassemblant une trentaine de producteurs et d'artisans va se tenir de 10 heures à 17 heures aux Bodeaux (1556 route du Gué de Lessy), à Septfonds, près de Saint-Fargeau. Au programme : promenades à poneys, maquillages pour enfants, maquettes de tracteurs, jeux géants, ateliers origami. À 11 heures concert de l'Entente Musicale Saint-Fargeau-Bléneau. Restauration sur place et sous abri : steak haché/frites, bœuf bourguignon.

Entrée gratuite

• Vendredi 29 mai

// Marché de producteurs

À l'occasion des Printemps de la Ferme organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, l'Earl de la Maiterie organise un marché de producteurs le 29 mai prochain, à Villiers-sur-Tholon.

• Vendredi 29 mai

// Apéro Concert

Les Jeunes Agriculteurs du Migennois organisent, le 29 mai prochain, un apéro concert à proximité de la salle des fêtes de Laroche Saint Cydroine. Au programme : concert de la fanfare de l'AJA et du groupe the Ludes, performance de la tribu du feu avec une restauration et une buvette prévues sur place.

• Samedi 30 mai

// Balade avec les chèvres

À l'occasion des Printemps de la Ferme organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, la Ferme de Claire ouvrira ses portes à Saint-Bris-le-Vineux pour une journée portes ouvertes et une balade avec les chèvres.

• 5, 6 & 7 juin

// Portes ouvertes & marché de producteurs

À l'occasion des Printemps de la Ferme organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, La structure « Le Cassis de la Grange aux Moines » ouvrira ses portes, à Pimelles pour une visite de l'atelier de transformation afin de découvrir les dessous de la production de cassis.

// VIGNOBLE INNOVANT

Des cochons néo-zélandais pour désherber la vigne

À Lantignié (Rhône), dans le vignoble du Beaujolais, Raphaël Chopin expérimente une méthode aussi surprenante qu'efficace : faire travailler des cochons kunekune dans ses vignes. Une pratique encore marginale, mais qui suscite déjà un vif intérêt dans la profession.

C'est une vidéo qui lui a valu de nombreux coups de téléphone. Il y a quelques mois, l'équipe faisant la promotion des vins du Beaujolais s'est rendue sur l'exploitation de Raphaël Chopin afin d'y rencontrer ses nouveaux collègues de travail : 3 cochons kunekune. Des images visionnées plus d'un million et demi de fois sur le réseau social Instagram et qui ont suscité de nombreux commentaires. *« J'ai reçu des appels de viticulteurs, maraîchers et même d'arboriculteurs de la France entière pour en savoir plus, certains pensaient même qu'on pouvait les laisser en totale liberté »*, réagit le producteur, encore amusé par la situation.



Cette race de cochons nains fouille le sol et consomme les racines d'adventices, ce qui limite considérablement leur repousse.

Léa Rochon / Apasec

Une expérimentation née d'une contrainte

Installé en bio à Lantignié (Rhône), Raphaël Chopin cultive 7 hectares (ha) répartis entre les crus morgon, régnié et beaujolais villages. En 2023, le jeune vigneron se lance dans une expérimentation peu conventionnelle : introduire des cochons néo-zélandais afin d'entretenir l'une de ses parcelles, envahie de mauvaises herbes et difficilement mécanisable. *« Le sol est argilo-granitique, passer le tracteur était un cauchemar »*, explique-t-il. Sans parler du dévers et de la proximité de la route, qui rendaient la pratique particulièrement dangereuse. *« Cette parcelle était devenue si peu productive, avec un rendement à 15 hectolitres (hl), que j'hésitais même à l'arracher… jusqu'à ce que des amis viticulteurs en Provence me parlent de ces cochons ! »* Leur particularité ? Une morphologie qui ne leur permet pas de lever la tête très haut, les empêchant ainsi d'atteindre les feuilles et grappes de la vigne.

Après quelques recherches, le viticulteur trouve un élevage de cochons kunekune en Saône-et-Loire, à 70 km de son domicile. Achetés 150 € chacun, un mâle et une femelle rejoignent l'exploitation, avant qu'un petit ne vienne compléter l'équipe. Trois ans plus tard, le vigneron l'admet : cette idée, au départ présentée comme un coup de poker, s'est révélée plus que concluante. *« Je les installe dans la vigne juste après les vendanges et durant tout l'hiver, afin qu'ils mangent les mauvaises herbes qui font concurrence à la vigne »*. Selon lui, le résultat est déjà très positif. Son rendement est passé de 15 à 30 hl par hectare, les bois de ses vignes ont triplé de volume et les trèfles ont progressivement remplacé les adventices. *« Les cochons me permettent de diviser le travail du sol par 5. Sans parler du fait que leurs déjections apportent de l'azote au sol, qui est désormais rouge et noir. Les vers de terre sont revenus, signe d'une certaine richesse »*. Après avoir longuement observé le travail de ses petits travailleurs, Raphaël Chopin n'hésite pas à parler d'un *« cercle vertueux »*. *« Les cochons mangent d'abord le dessus de la mauvaise herbe, que j'appelle des peillons, puis retournent le bulbe pour s'attaquer aux racines. Le tout finit ensuite en déjections et les trèfles reprennent le dessus, ce qui est une espèce bien plus facile à gérer »*. Outre leur efficacité, ces animaux ont aussi un intérêt économique non négligeable : peu de complémentations alimentaires et un simple vaccin à effectuer dès leur arrivée. Aux beaux jours, lorsque les premières feuilles apparaissent, le vigneron les déplace dans un verger. *« Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'animaux gourmands. Mieux vaut ne pas prendre de risques, surtout lorsqu'ils ont déjà arraché toute la mauvaise herbe dans la parcelle »*, ajoute-t-il. Très robuste, cette race de cochons a seulement besoin d'un abri sous des arbres lors des fortes chaleurs, ou d'une cabane, construite pour l'occasion par la famille et baptisée avec humour *« la cabane des cochons »*.

Une autre manière de penser la vigne

Le vigneron l'admet, le sourire aux lèvres : travailler avec des animaux change le rapport au métier. *« Ce sont des animaux très sociables »*, glisse-t-il, tandis que l'un d'eux s'approche pour profiter de quelques caresses, avant de retourner à sa tâche. Cette expérience suscite aussi des réflexions plus larges dans la profession. *« Même les viticulteurs qui utilisent de la chimie commencent à se dire que ce n'est finalement pas si bête et que ça ne coûte quasiment rien… même si je sais pertinemment que je ne pourrai pas dupliquer cette méthode sur toutes mes parcelles, tant le travail du sol reste important »*. Conscient que ses rendements en bio n'atteignent pas ceux du conventionnel, Raphaël Chopin ne reviendrait pourtant en arrière pour rien au monde. *« Ayant connu la partie chimique et maintenant le bio avec des animaux, je préfère continuer comme cela »*, affirme-t-il sans hésitation. Avec un prix de 15 € la bouteille issue de cette parcelle, le vigneron estime avoir trouvé un équilibre. Prochain projet ? Créer une étiquette graphiquement marquante, inspirée de ses compagnons à quatre pattes — une idée soufflée par un importateur japonais, séduit par cette histoire de trois petits cochons.

Léa Rochon



Depuis qu'il utilise ces cochons comme désherbant naturel, le viticulteur a remarqué que ses bois avaient triplé de volume.

Dans les pas de Raphaël Chopin

S'il a été précurseur dans le Beaujolais, Raphaël Chopin est loin d'être le seul viticulteur à avoir introduit des cochons kunekune dans ses vignes. À une dizaine de kilomètres, le Château de Poncié n'a pas hésité à le contacter afin d'échanger à ce sujet. *« Nous avions déjà des moutons que nous introduisons après les vendanges, jusqu'au mois de mars. Nous voulions donc essayer cette piste en complément, même s'il s'agit encore d'une expérimentation »*, explique le chef de culture, Eddie Lachaux. Propriétaire de 7 cochons, le domaine les installe dans de petits enclos au sein des parcelles. *« Sinon, ils s'éparpillent »*, précise-t-il. Ils sont prioritairement utilisés dans des parcelles complexes ou dangereuses à travailler en tracteur. *« Nous les mettons au début du printemps, avant que la vigne ne pousse, ce qui nous permet d'économiser un passage de tracteur »*. Si le bilan de l'opération n'est pas encore totalement établi, l'intérêt est déjà perceptible. Selon le producteur, l'impact sur la fertilisation et le travail du sol est bel et bien constatable.



Viticulteur à Lantignié, dans le Beaujolais, Raphaël Chopin a adopté des cochons kunekune afin de désherber une parcelle au sein de laquelle l'utilisation du tracteur était peu adaptée.

Léa Rochon / Apasec